

Commune
De

Carte communale

Menoncourt

Préfecture de Terr. de Belfort

30 NOV. 2009

Service Urbanisme

Pièce n°1
Rapport de présentation

dossier

Voté à l'unanimité par le conseil
municipal n°25/103
réuni le 27 novembre 2009

Sommaire

PREAMBULE _____

CHAPITRE 1 - ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT _____

PRESENTATION DE LA COMMUNE _____

LE TERRITOIRE PHYSIQUE _____

LE PAYSAGE ET LE BATI _____

LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE _____

CHAPITRE 2 - LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT _____

LES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT _____

LA DETERMINATION DU PERIMETRE CONSTRUCTIBLE _____

LE PERIMETRE RETENU _____

CHAPITRE 3 – URBANISME ET ENVIRONNEMENT _____

INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT _____

RECOMMANDATIONS _____

CONCLUSION ET PERSPECTIVES _____

PRÉAMBULE

Par délibération en date du 26 octobre 2001, le conseil municipal de Menoncourt a décidé de prescrire l'élaboration d'une carte communale, de façon à mieux maîtriser le développement de son territoire. Ce nouveau document d'urbanisme a été approuvé par délibération le 30 avril 2004 suite à enquête publique. A cette époque, le souci principal des élus était de limiter l'extension du village face à l'insuffisance des infrastructures existantes : scolaire, périscolaire, bâtiment public inadapté pour accueillir une population importante et organiser la moindre manifestation,...

Aujourd'hui, il est nécessaire de procéder à la révision de cette carte communale devenue caduque en plusieurs points. Ce premier document d'urbanisme à Menoncourt se voulait d'ailleurs non figé et révisable au gré de l'évolution de données démographiques que personne ne pouvait alors envisager.

Le nouveau périmètre proposé respecte les grands objectifs de la carte initiale : conserver les espaces verts entre les villages de la CCT conformément à la charte communautaire, respecter raisonnablement l'environnement et le PPRI, être en adéquation avec le schéma directeur d'assainissement et les réseaux existants, préserver la ruralité de Menoncourt, ses espaces agricoles et sa forêt, améliorer enfin les infrastructures et les services publics pour offrir à la population une qualité de vie appréciable.

Sans proposer d'extensions impliquant un PLU, le présent document permet d'intégrer de nouveaux objectifs : encourager le développement de Menoncourt et attirer plusieurs familles sur le territoire communal de façon à assurer la pérennité des structures scolaires.

Depuis les études de la dernière carte communale, plusieurs paramètres nouveaux sont apparus :

L'étude prospective des effectifs du RPI montre que dans les dix ans à venir, il sera difficile voire impossible de maintenir les classes existantes dans les trois villages. Il faut donc anticiper et, comme Menoncourt représente au moins les deux tiers des effectifs, la commune doit se préparer à accueillir plus d'élèves. Deux salles de classe, à côté de la salle communale, remplaceront l'unique salle actuelle devenue trop exiguë et obsolète dans le bâtiment communal. Cette « nouvelle école » permettra de récupérer l'ancienne classe pour une extension de la mairie.

L'opportunité de créer une zone d'activités autour de l'axe de la nouvelle RD83 est devenue intéressante.

Le périmètre constructible actuel mérite quelques ajustements pour une meilleure cohérence et une plus grande lisibilité. Face à la pression foncière, il convient d'ouvrir raisonnablement la constructibilité de la carte communale tout en incitant à la construction ou à la vente les propriétaires de terrains appartenant au tissu urbain existant.

Forte de ces constats, l'équipe municipale est convaincue qu'une révision de la carte communale est nécessaire dans un délai très bref de façon à permettre le développement du village et des Errues. La construction d'infrastructures à la mesure d'une nouvelle population s'ensuivra naturellement...

Conformément à l'article R.124-2 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation contient les trois parties suivantes :

Il reprend l'analyse de l'état initial de l'environnement proposé par le cabinet EPURE lors de l'étude de la première carte communale et le modifie le cas échéant. Il expose les prévisions de développement, notamment en matière économique et démographique.

Il explique les choix retenus, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L.110 et L.121-1 du code de l'urbanisme, pour la délimitation des secteurs dans lesquels les constructions sont autorisées.

Il évalue les incidences des choix de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur. Enfin, il présente les perspectives d'avenir à plus ou moins long terme pour le village de Menoncourt.

ANALYSE DE L'ETAT EXISTANT

Pour une étude complète détaillée, on se reportera aux études préliminaires réalisées



6

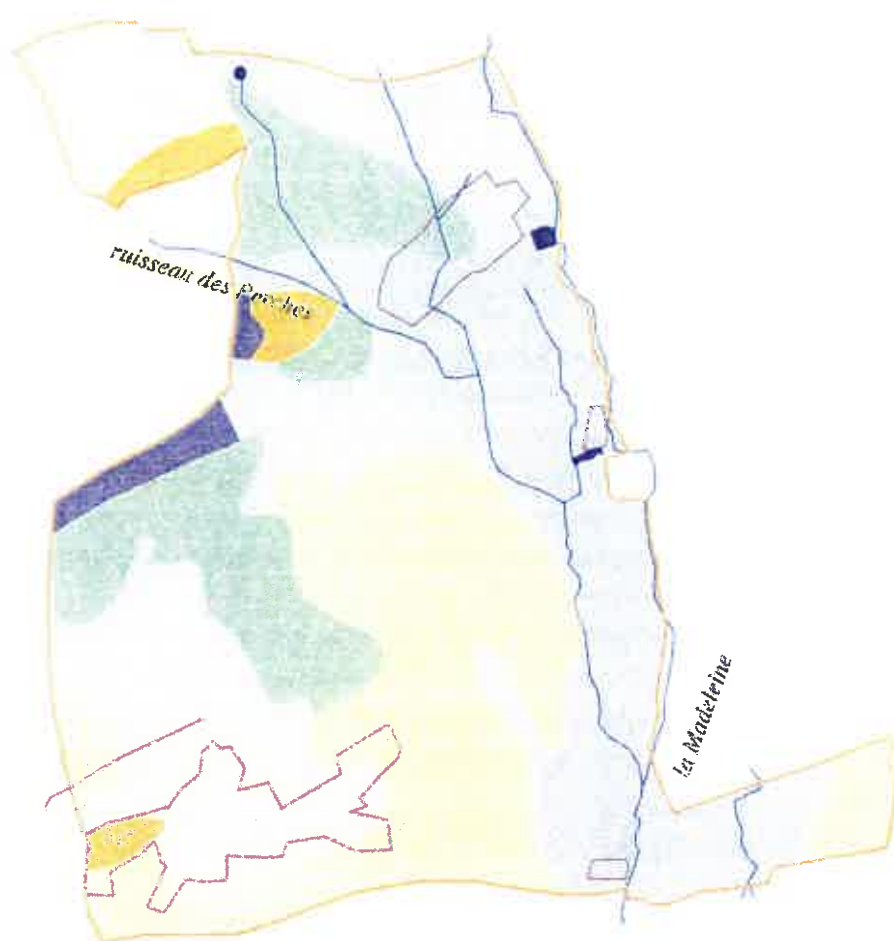
PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Menoncourt se situe à moins de dix kilomètres au nord-est de la ville de Belfort à laquelle elle est reliée par la RD83. C'est une commune de 469 hectares 52 ares 08 centiares qui comptait 356 habitants au recensement de 1999, 405 selon les chiffres officiels de 2005 et environ 480 en mars 2009.

Le nom de Menoncourt provient du germanique « Muno », nom d'homme, et du latin « cortis », qui désigne la ferme ou le domaine (domaine de Muno). Le village apparaît pour la première fois en 1347. Au Moyen-âge, la commune fait partie avec sept autres villages de la mairie de Phaffans qui dépend de la seigneurie de Rougemont. En 1648, après le traité de Westphalie, le domaine passe au royaume de France et Louis XIV en fait don à la famille des Mazarin.

A l'origine commune agricole, Menoncourt joue désormais le rôle d'une commune résidentielle de la proche périphérie urbaine de l'agglomération belfortaine, dans un cadre naturel encore préservé. Elle forme une continuité bâtie avec les communes d'Eguenigue et de Roppe.

La commune dispose d'une carte communale comme document d'urbanisme et se propose de la réviser. Subissant la pression foncière de Belfort, elle souhaite maîtriser son développement tout en offrant à sa population une qualité de vie digne d'un village à la fois moderne, rural et ambitieux.



Géologie

	Eboulis		Calcaires et marnes de l'Eocène et du jurassique supérieur
	Alluvions actuelles des vallées		Permien
	Alluvions anciennes non datées		Cours d'eau
	Loess et loesslehms anciens		Etangs
	Marnes et schistes du Stampien moyen et inférieur		Périmètre urbanisé défini en 2004

LE TERRITOIRE PHYSIQUE

LE MILIEU PHYSIQUE

Le territoire de Menoncourt est inscrit entièrement dans la région naturelle du Sundgau, vaste région au relief très peu chahuté qui s'étend sur cette partie extrême de la Franche-Comté et sur l'Alsace. Géologiquement, elle correspond à l'extrémité sud-ouest du fossé rhénan. La topographie, assez plane dans son ensemble, montre tout de même quelques reliefs un peu plus importants. Les niveaux stratigraphiques qui ont façonné ce relief assez régulier sont principalement ceux qui caractérisent cette région du Sundgau :

- des alluvions récentes tapissant le fond des vallées des principaux cours d'eau,
- des alluvions plus anciennes sur les bordures de ces vallées,
- des petites formations d'éboulis disséminées sur la bordure occidentale,
- une vaste couverture de loess et loesslehms anciens recouvrant en fait les cailloutis du Sundgau, ces derniers n'étant pas visibles à l'affleurement.

Quelques niveaux stratigraphiques plus anciens sont également présents à l'affleurement :

- des marnes et des schistes du Stampien ; c'est sur ces formations que l'essentiel du village s'est installé,
- des marnes et des calcaires du Secondaire (Eocène et Jurassique), sur la bordure occidentale de la commune et marquant le passage avec les plateaux jurassiens,
- enfin, un affleurement très ancien de Permien qui forme le relief le plus important dans l'angle nord-ouest du territoire communal et qui marque la transition avec le piémont vosgien.

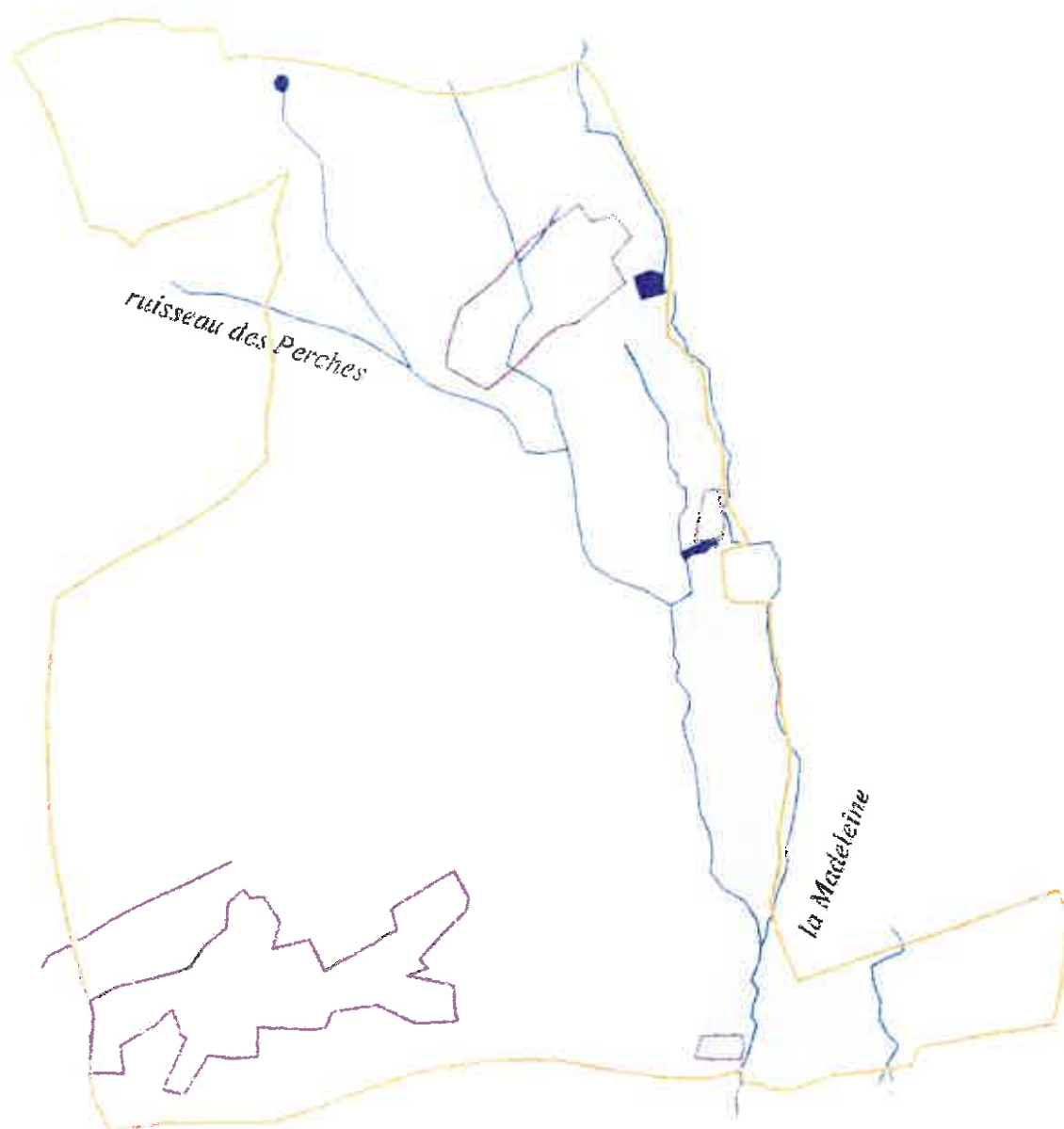
ECOULEMENTS SUPERFICIELS :

Le réseau hydrographique est assez complexe. C'est la Madeleine qui constitue le cours d'eau le plus important même si elle n'est présente que sur la limite orientale du territoire communal, agissant d'ailleurs comme une frontière naturelle avec la commune voisine de Bethonvilliers. Elle s'écoule du nord au sud et alimente, le long de son cours, quelques étangs et moulins.

Son principal affluent est le ruisseau des Perches, qui prend sa source sur la commune d'Eguenigue, au nord-ouest de Menoncourt. Après avoir bénéficié de l'apport d'affluents secondaires, au nombre de trois, en rive gauche, il rejoint la Madeleine un peu en amont du Moulin Notre-Dame.

Deux autres cours d'eau complètent le réseau hydrographique de Menoncourt :

- un bras de la Madeleine qui coupe le territoire communal dans la partie sud-est,
- un ruisseau à débit intermittent à l'ouest, affluent du ruisseau de l'Ermite.



Les zones inondables



Périmètre des zones inondables



Périmètre urbanisé défini en 2004

ÉCOULEMENTS SOUTERRAINS :

Il existe trois types d'aquifères sur la commune de Menoncourt :

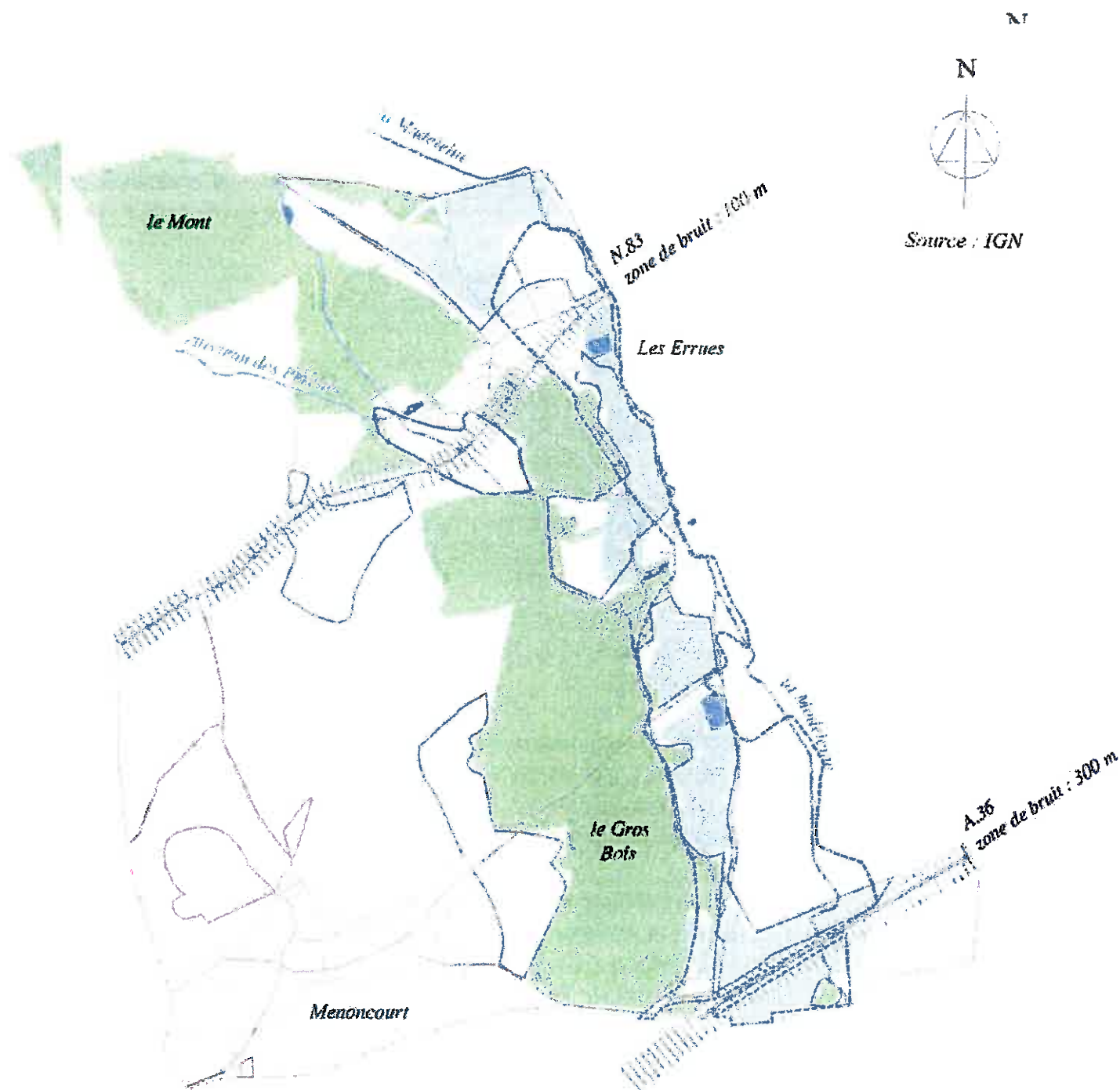
- un aquifère très productif et très transmissif, constitué par les alluvions actuelles qui tapissent les fonds des vallées de la Madeleine et la partie aval du ruisseau des Perches, ainsi que par les quelques affleurements de calcaires karstifiés du Jurassique supérieur et les éboulis. Cet aquifère présente une grande sensibilité à la pollution.

- un aquifère potentiellement productif à peu productif, constitué par les alluvions actuelles qui tapissent le fond des vallées des petits affluents à débit intermittent, ainsi que par les alluvions anciennes et les schistes et marnes du Stampien. Cet aquifère, le plus souvent protégé par une épaisse couche de limons, est peu sensible à la pollution.

- un aquifère peu productif constitué d'une part par les cailloutis du Sundgau, protégés ici par une couverture épaisse de loess et de loesslehms anciens, d'autre part par les quelques lentilles affleurantes de marnes du Jurassique sur la bordure occidentale, enfin par les niveaux primaires du Permien au nord-ouest. Il n'est pas très sensible à la pollution.

SPECIFICITES DU SITE : ZONES INONDABLES (SOURCE: P.P.R.I.)

Les inondations causées par la Madeleine représentent le risque majeur sur le territoire, même s'il reste très circonscrit à la limite orientale de la commune. Peu d'habitations sont touchées par ce phénomène : quelques constructions aux Errues, dans le hameau des "Prés Placés" et le Moulin Notre-Dame. En ce qui concerne l'aménagement futur, on évitera toute urbanisation dans les limites des zones inondables, selon le périmètre mentionné dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation.



LE MILIEU NATUREL

La commune est concernée par la Z.N.I.E.F.F de type I et II, N° 0000-0579 (Vallée de la Madeleine au sud de Lacollonge) qui recouvre l'ensemble de la vallée de la Madeleine sur la bordure orientale du territoire communal ainsi que la vallée du ruisseau des Perches. Cette zone, assez large, correspond à un complexe de zones humides : formations herbacées et boisées, liées à la présence de l'eau.

Depuis la mise en place du périmètre « Natura 2000 » en 2006 c'est principalement cette zone qui en fait partie.

LA FORET :

Les formations boisées occupent une large bande au centre de la commune (vallée du ruisseau des Perches), ainsi qu'aux abords de la Madeleine. La colline de l'angle nord-ouest du territoire correspondant à un affleurement permien est complètement boisée elle aussi. Compte tenu des conditions écologiques du secteur, on distingue :

La chênaie-hêtraie acidiphile à mésoacidiphile qui colonise les sols les plus pauvres en éléments minéraux. Cette formation est particulièrement bien représentée au "Bois du Mont", au nord-ouest.

La chênaie-hêtraie-charmaie acidiline qui colonise des sols épais, encore assez pauvres en éléments minéraux, sur les terrains les mieux drainés (Les Grands Indets », « Le Paquis », « Le gros Bois », ...). Dans les zones légèrement dépressionnaires, une plante herbacée, le crin végétal, forme d'immenses tapis.

La chênaie-hêtraie-charmaie neutroacidiline qui se situe sur des sols plus riches en éléments minéraux et toujours assez bien drainés. Elle est généralement de belle venue et les arbres y sont de bonne qualité. On la rencontre dans les mêmes forêts que dans le cas précédent, mais sur les zones les plus riches.

La chênaie pédonculée-frênaie qui se développe dans les dépressions peu marquées, où l'eau commence à avoir une légère influence. Le tapis herbacé marque les conditions écologiques avec de nombreuses espèces indicatrices de fraîcheur.

L'aulnaie-frênaie qui colonise le bord des cours d'eau, lorsque l'eau s'écoule normalement, sous forme d'un mince cordon boisé, la ripisylve (ou forêt riveraine). Il s'agit d'un groupement dominé par les frênes, accompagnés de quelques aulnes glutineux, érables sycomores, chênes pédonculés.

L'aulnaie marécageuse qui s'installe dans certains secteurs présentant des sols imperméables, engorgés quasiment toute l'année. Ces forêts hygrophiles sont les plus intéressantes.

Les oiseaux forestiers sont communs pour la région : corneille, grive musicienne,

grive draine, coucou gris, merle noir, pinson des arbres, loriot d'Europe, fauvette à tête noire, pouillot véloce, ... Le troglodyte, la bergeronnette ou le martin-pêcheur colonisent les boisements riverains des cours d'eau.

Les grands arbres sont utilisés par les rapaces diurnes (buse variable, milan noir, faucon crécerelle...) ou nocturnes (chouette hulotte, chouette effraie...). Les mammifères sont abondants, les conditions de milieu restées encore assez naturelles leur convenant bien (chevreuil, sanglier, renard...).

LES HAIES ET LES BOSQUETS, LES ALIGNEMENTS D'ARBRES OU LES ARBRES ISOLÉS :

Le territoire compte très peu de haies. Malgré cela, elles ont, pour certaines d'entre elles, une grande importance tant du point de vue écologique (rôle anti-érosion sur pentes ou talus, accueil de la faune, protection du bétail.) que paysager. Il s'agit de celles qui sont situées dans les grandes zones de culture intensive ou en limite de ces zones : haie en limite avec la commune d'Eguenigue, des haies sur talus à "En Grainelot", à "Les Prés Girardot", à "La Noye", à "Les Prés Placés", et au sud en limite avec la commune de Lacollonge...

Plusieurs alignements d'arbres ou même des arbres isolés présentent également un réel intérêt. Citons ceux qui nous paraissent essentiels à conserver :

- alignement de chênes pédonculés dans un pré non loin de la route des Errues à Bethonvilliers,
- quelques arbres isolés, alignés ou en bouquet à "La Noye", "En Grainelot", à "Les Chetelots", au Moulin Notre-Dame,
- quelques arbres alignés le long de la RD 52, de Menoncourt à la RD 83, dans un secteur de grande culture,
- alignement le long de la RD 12 en allant à Etueffont,
- alignement le long de la RD 25 de Menoncourt à Bethonvilliers,
- quelques arbres à l'intérieur du village.

Ces milieux accueillent également une avifaune variée mais banale : l'étourneau sansonnet, le rouge-gorge, le pouillot fitis, le merle noir, la pie bavarde, le bruant jaune, le pipit des arbres, le chardonneret ... l'alouette des champs dans les milieux ouverts.

Le village et les habitations qui le composent ne sont pas oubliés par l'avifaune. Les grands arbres permettent l'installation d'espèces habituellement inféodées à la forêt. En hiver, un grand nombre de petits passereaux déjà cités dans les haies et les buissons se rapproche des habitations pour trouver pitance.

À l'intérieur du village, on retrouve des petits mammifères, parmi les plus intrépides: renards, hérisson ...

LES VERGERS :

Les vergers sont encore assez nombreux, notamment dans la partie ancienne du village et dans les écarts. Situés aux abords des constructions, ils apportent un " plus"

indéniable pour les habitants mais aussi pour une partie de la faune.

LES PRAIRIES :

Les prairies constituent un milieu assez présent, notamment dans une large bande orientale. Ailleurs, la culture intensive s'étend de plus en plus au détriment de ces milieux. Deux catégories peuvent se présenter : les prairies mésophiles et les prairies humides. Si la végétation est somme toute assez banale dans les prairies pâturées mésophiles, un peu plus riche dans les prairies de fauche, ce sont surtout les prairies humides qui présentent un intérêt au niveau écologique, notamment aux abords de la Madeleine et du ruisseau des Perches.

Si elles sont peu propices à la nidification, elles représentent par contre un milieu de choix pour l'alimentation des oiseaux notamment mais également de petits mammifères. Elles constituent par exemple un des terrains de chasse privilégiés des rapaces comme la buse variable, le milan noir... tous gros consommateurs de rongeurs. Le héron cendré est également souvent visible à l'affût dans ces milieux.

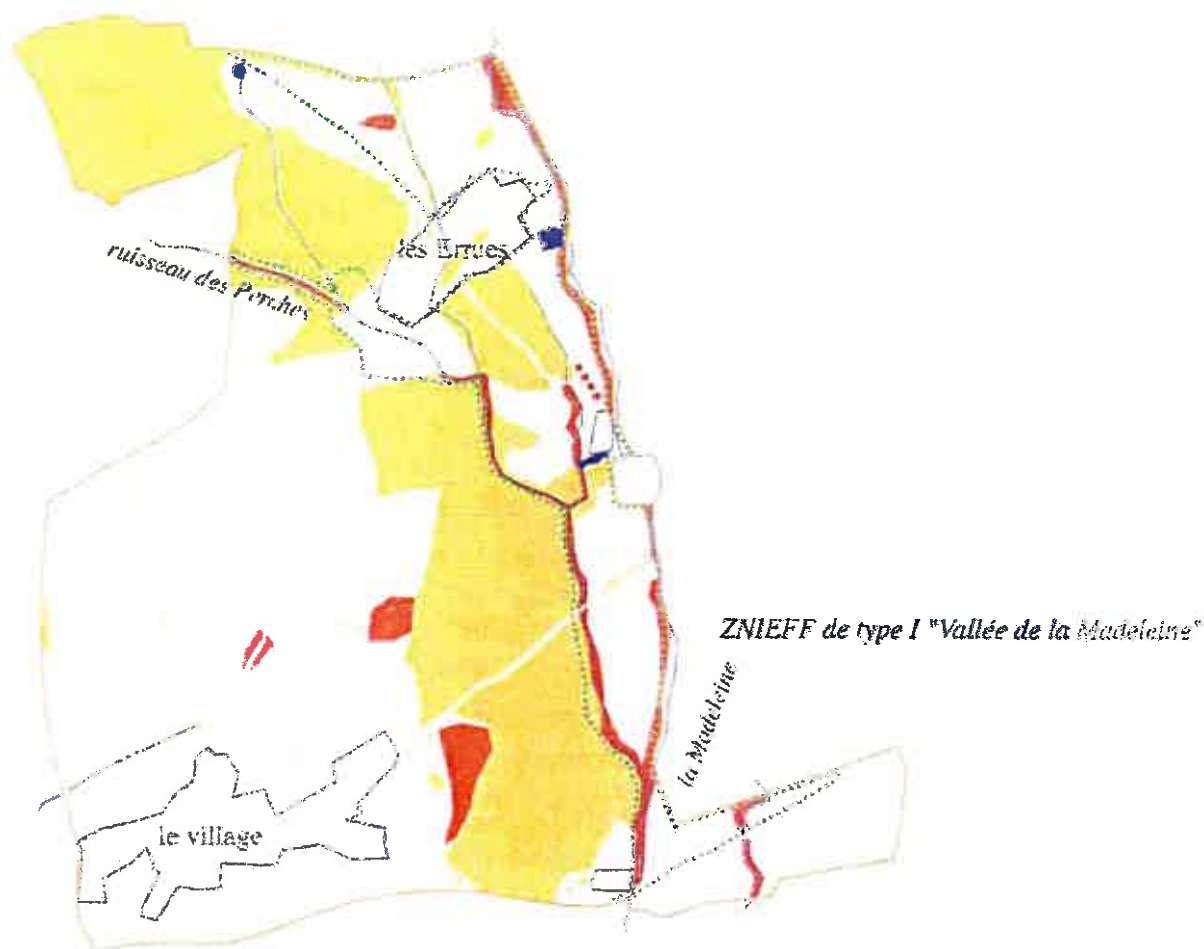
Les prairies humides accueillent la bergeronnette printanière, le troglodyte, le pinson des arbres... Localement, elles sont en liaison avec des étangs et des ruisseaux, composant alors un lieu d'accueil non négligeable pour les batraciens.

LES ZONES HUMIDES :

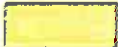
La principale zone humide se situe le long des vallées de la Madeleine et du ruisseau des Perches. Elle correspond à un complexe de milieux juxtaposés ayant comme dénominateur commun la présence de l'eau. Deux autres localités présentent des caractéristiques similaires : une zone de prairies et de bosquets humides à l'ouest du "Gros Bois" et une autre le long d'un chemin d'exploitation entre "Le Pâquis" et "En Grainelot".

Les formations boisées sont représentées par l'aulnaie marécageuse, dans les secteurs les plus longtemps engorgés dans l'année, puis l'aulnaie-frênaie et la chênaie pédonculée-frênaie dans les secteurs un peu mieux drainés. Quelques fourrés de saules arbustifs accompagnent ces formations boisées. Enfin, les milieux ouverts correspondent ici à des prairies pâturées ou de fauche humides, plus rarement à des roselières.

La faune, dans ce type de milieux, est sensiblement la même que celle des autres formations équivalentes décrites ci-dessus, notamment en ce qui concerne les formations boisées et les prairies humides.



Diagnostic écologique

-  Niveau I : Très grand intérêt écologique
-  Niveau II: Intérêt économique marqué
-  Périmètre de ZNIEFF
-  Périmètre urbanisé défini en 2004

HIERARCHISATION :

Chaque élément naturel a été analysé selon son intérêt écologique ou paysager. L'appréciation de la valeur écologique repose sur certains critères comme la diversité spécifique et écologique, la rareté d'espèces ou d'associations végétales, le degré d'artificialisation, le rôle écologique exercé sur le milieu physique, le rôle dans le fonctionnement de l'écosystème. Cette méthode permet de dégager les zones d'intérêt écologique.

niveau 1 (très grand intérêt écologique) :

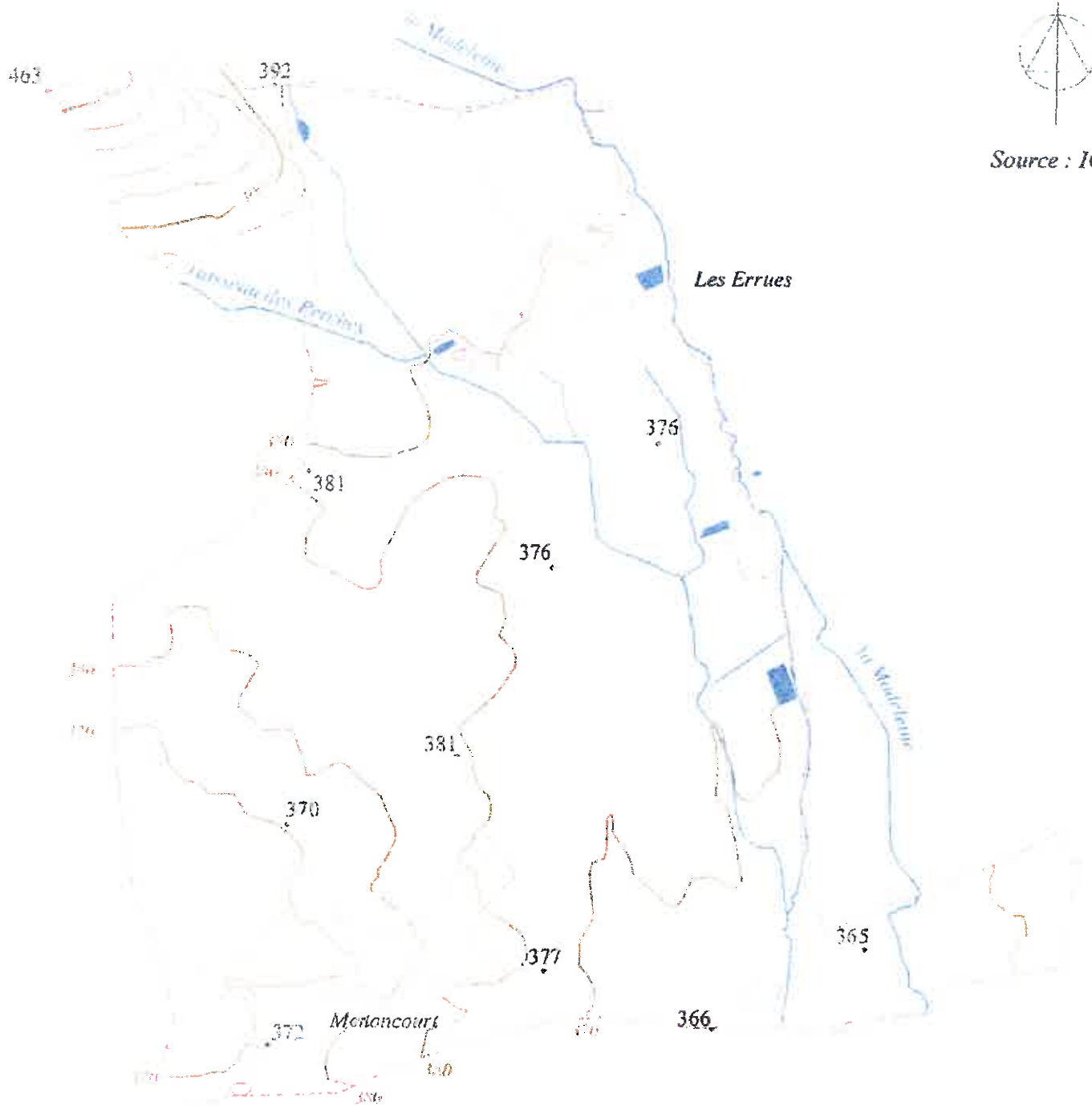
- milieux riverains de la Madeleine (formations boisées et arbustives, prairies humides, roselières...) et du ruisseau des Perches,
- ripisylve du ruisseau à "Les Prés Placés",
- ripisylve de la Madeleine à "Les Champs Fiards",
- zone humide entre "Le Pâquis" et "En Grainelot",
- zone humide à l'ouest du "Gros Bois",
- zone humide à "La Noye"
- haies sur talus à "Les Chetelots",
- alignement de chênes pédonculés au nord du hameau des "Prés Placés".

niveau 2 (intérêt écologique marqué) :

- formations boisées autres que celles mentionnées en niveau 1,
- haies aux Errues, le long de la RD 25 vers Bethonvilliers, à "Les Prés Girardot", en limite communale avec Eguenigue, à "La Noye", le long du chemin et du ruisseau intermittent,
- alignements d'arbres le long des routes départementales et des voies communales,
- arbres isolés ou en bouquets à "Le Charme", "Les Chetelots", "En Grainelot", au moulin Notre-Dame, à "La Noye",
- prairies autres que celles mentionnées en niveau 1,
- vergers et végétation ornementale constituée d'espèces locales.



Source : IGN



Topographie

-  courbe de niveau
-  cours d'eau permanent
-  cours d'eau intermittent
-  plan d'eau

LE PAYSAGE ET LE BÂTI

TOPOGRAPHIE

La topographie générale présente un plateau mollement vallonné, occupant la majeure partie du territoire. Il a cependant comme particularité de comprendre, à l'extrémité nord-ouest, une petite portion du pied des Vosges, où le relief s'accroît fortement : «le Mont» culmine ainsi à 463 mètres, alors que le reste du territoire s'établit aux alentours de 375-380 mètres. Le point le plus bas se situe au Moulin Notre-Dame, à 366 mètres.

ORGANISATION PAYSAGERE GLOBALE

Le territoire offre une structure assez simple:

- un espace agricole cloisonné par des bosquets sur toute la zone ouest
- un espace lié à la rivière sur la zone est
- des forêts qui constituent des limites du territoire
- un espace urbain à l'interface entre vallée et plateau.

Le territoire offre donc une structure variée :

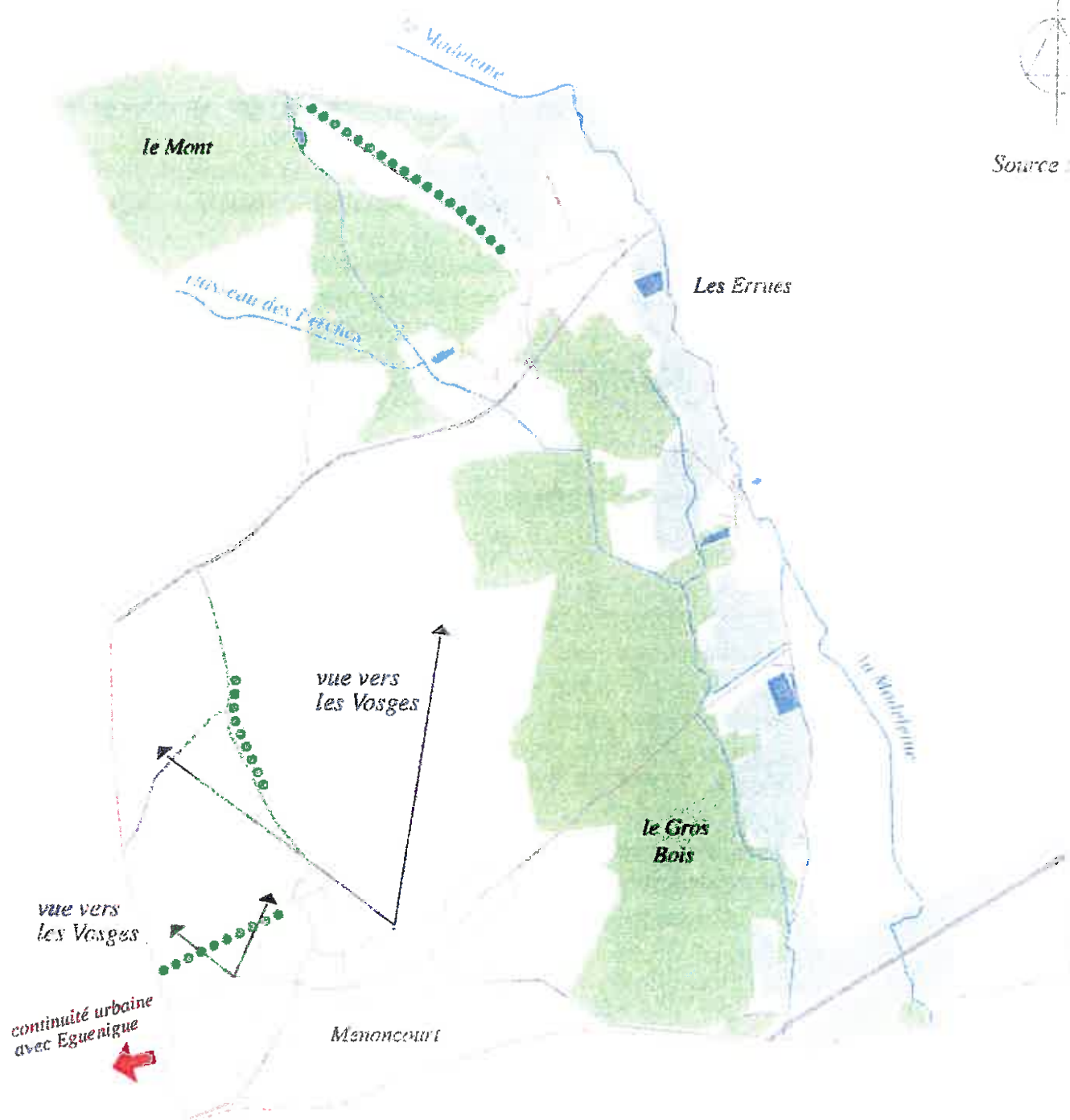
- la retombée des Vosges, qui s'appréhende cependant assez peu, étant située aux confins,
- un vaste plateau cloisonné par un espace boisé continu du nord au sud qui isole la vallée de la Madeleine à l'est,
- un espace agricole sur la partie ouest, un espace prairial à l'est, accompagnant la rivière,
- un espace urbanisé installé à la croisée des chemins, sur le plateau.

Dans cette structure, les cloisonnements opèrent des sous-espaces :

- la coupure de la RD83 isole la partie nord, le hameau des Errues
- le village apparaît comme installé dans son espace agricole qui se perçoit sur ses franges mêmes
- la forêt forme une limite naturelle forte à l'est
- la vallée de la Madeleine fonctionne également « à part » mais elle n'est pas perceptible depuis le village.



Source : IGN



Paysage

-  Espace boisé
-  Espace urbanisé défini en 2004
-  Prairies
-  Etang
-  Cours d'eau
-  Alignement, haie arborée
-  Vue vers les Vosges

L'ESPACE DE LA COMMUNE

Le village se présente comme un bourg agricole, sur une structure linéaire. L'origine agricole se révèle aussi par l'existence de chemins ruraux dont certains ont servi et peuvent encore servir de support au développement. Une ligne ferroviaire en provenance d'Eguenigue traversait le territoire, au nord du village. Il en reste une trace sous forme d'un chemin.

A plusieurs endroits du village et sur ses limites immédiates, les Vosges sont présentes visuellement, en toile de fond. Cette relation est intéressante à préserver.

Le hameau des Errues constitue une exception : bâti sur la route de Strasbourg, il était partagé entre les bans de Menoncourt et de Bethonvilliers au XIXème siècle. L'origine de cet habitat est inconnu mais on suppose qu'il correspond à un ancien carrefour romain.

Le Moulin Notre-Dame a appartenu au XVIIIème siècle à M. Boichat, maire de Phaffans pour la seigneurie de Rougemont.

L'HABITAT

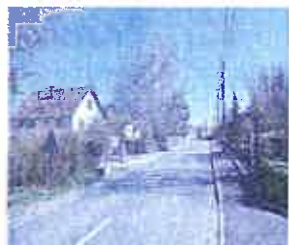
L'habitat traditionnel est celui des fermes du Sundgau dans lesquelles une partie habitation réduite jouxte une partie exploitation plus importante, en deux corps de bâtiments nettement individualisés. On trouve souvent l'imposant avant-toit débordant de la partie grange, qui servait autrefois à abriter les outils et les machines. Les toits à fortes pentes sont recouverts de tuiles. De manière générale, l'habitat est discontinu et implanté non loin de la rue. Contrairement à d'autres villages, les constructions sont plutôt parallèles à la voie, pour conserver l'orientation des façades au sud. Il existe presque toujours un jardin donnant sur la rue.



Vue de Menoncourt depuis la RD83 : le village est blotti dans les courbes du plateau



Vue aérienne



*Vue depuis la route de Phaffans :
Aperçu vers les Vosges*



entrée depuis Eguenigue

*reliquat de vergers à
l'entrée depuis Bethonvillie*



Route d'Anjoutey aux Errues

Rond point des Errues

VUES DE MENONCOURT



*Le terrain de sports
(photo commune)*



*la mairie
(photo commune)*



*un pré planté d'arbres fruitiers
derrière la mairie*



*Tilleul remarquable dans le
vieux village*



maison agricole ancienne



autre type de maison

EVOLUTION DE L'URBANISATION

Le village initial s'est beaucoup modifié. Si les constructions se sont localisées dans le milieu déjà urbanisé, elles ont conduit au rapprochement physique avec la commune d'Eguenigue, si bien que la limite entre les deux communes est quasi impossible à déterminer. Le centre ancien n'est pas non plus facile à repérer, manquant d'élément repère.

L'autre évolution consiste en l'égrènement de constructions le long des axes menant aux communes voisines, Lacollonge et Phaffans. Les maisons nouvelles ont utilisé les terrains vacants, sans utiliser la forme du lotissement. Elles en adoptent cependant le plus souvent l'aspect.

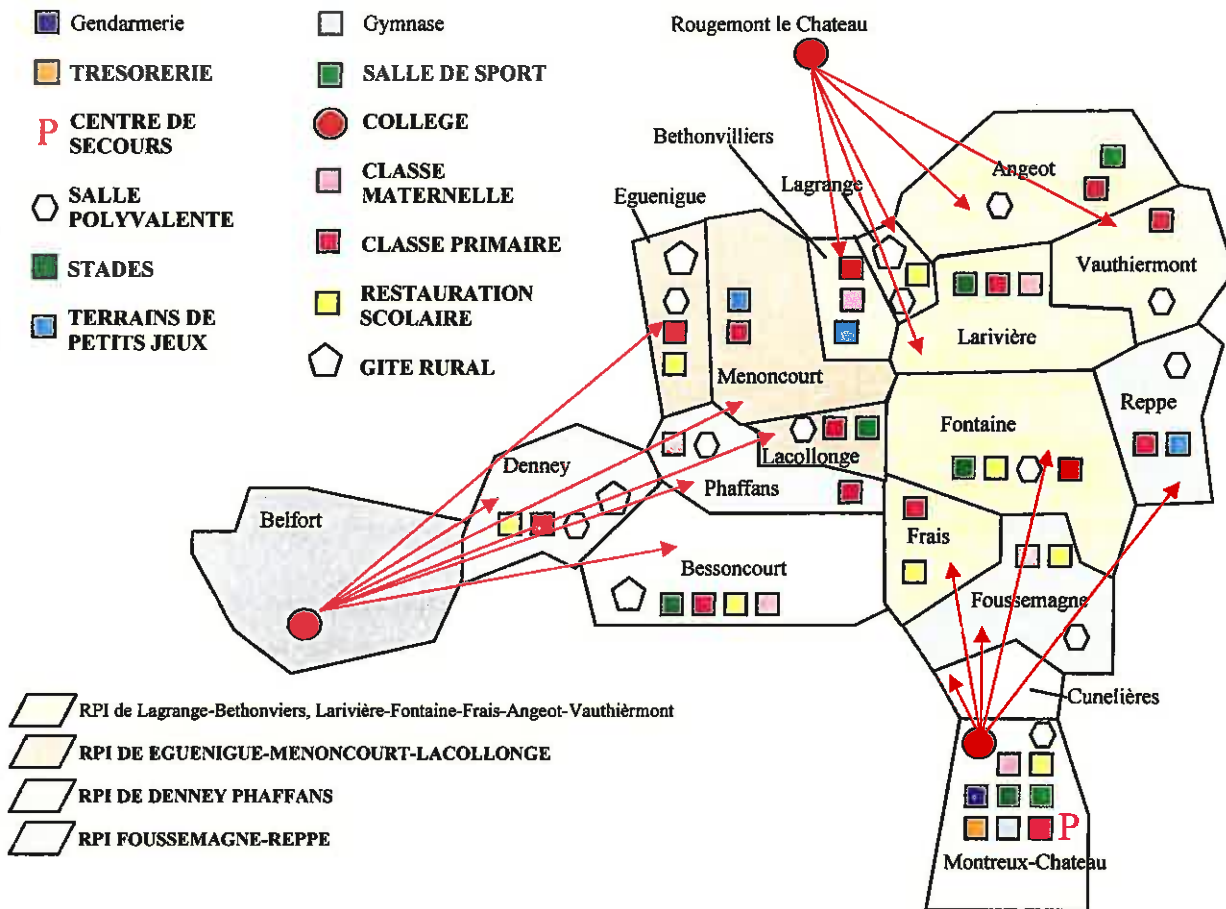
Le noyau initial reste perceptible aux alentours de la mairie, avec quelques vergers, des jardins. D'anciennes maisons sont parfois inoccupées ou en mauvais état, provisoirement pour la plupart.

Le hameau des Errues a évolué avec le trafic grandissant de la RD83 autour d'entreprises familiales implantées depuis longtemps. Les activités intrinsèques (garage, station-service, marbrerie, restaurant, entreprises de transport et de terrassement, boulangerie...) du hameau concentrent la plupart de l'activité économique de la commune. La sécurité et l'environnement se sont nettement améliorés avec la création des deux ronds points sur le RD83 ; malheureusement, l'aménagement paysager prévu initialement n'a pas été réalisé.

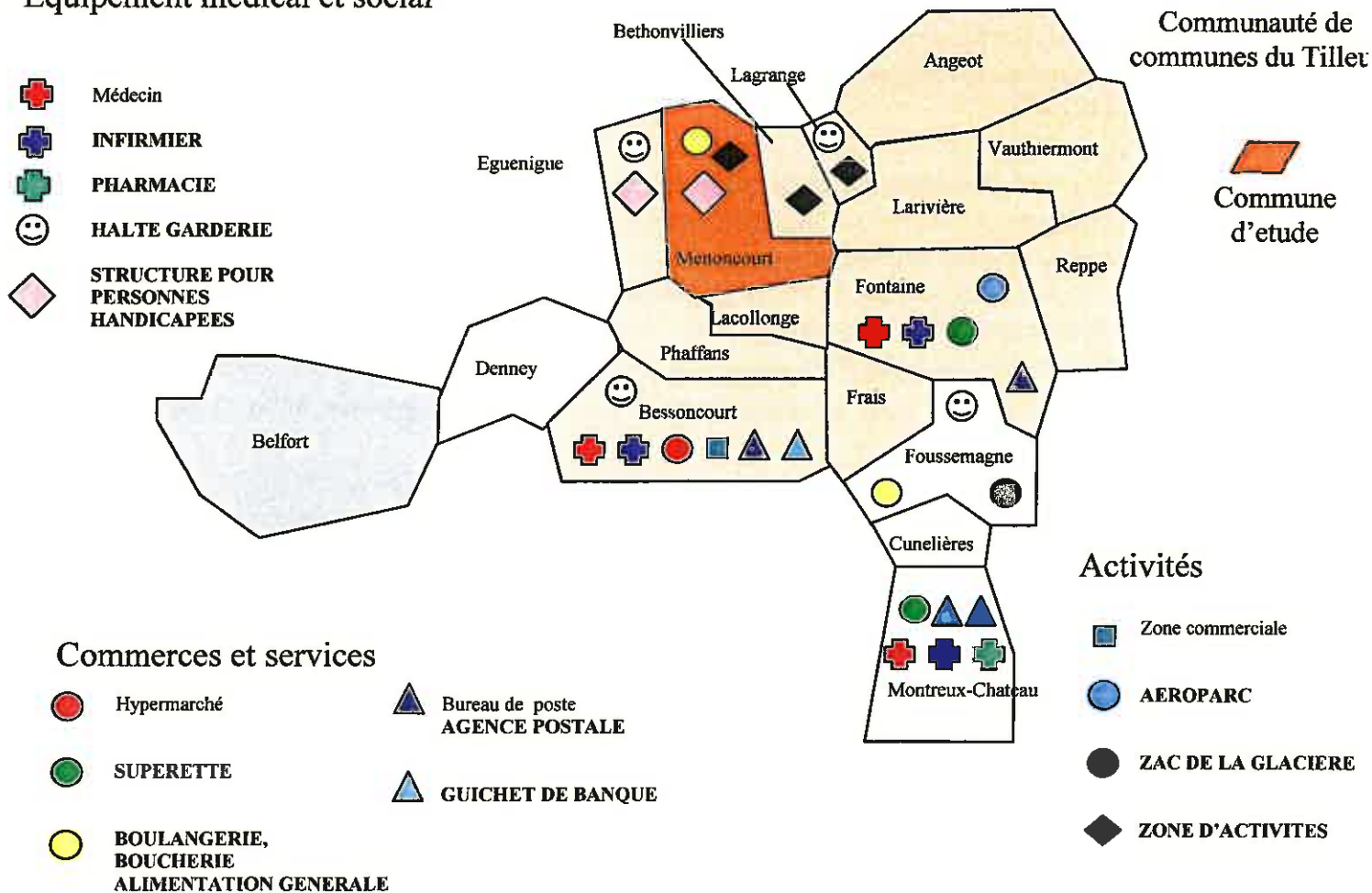
Autre transformation importante du paysage : le passage de l'A36 qui opère une coupure en limite est de la vallée. Cette infrastructure apporte de fortes nuisances sonores dans toute la partie sud du village.

Enfin, la route principale, départementale 25, est un axe qui supporte une circulation relativement importante, en nette augmentation depuis quelques années.

Equipement administratif, sportif, culturel



Equipement médical et social



LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE



LE CONTEXTE GLOBAL

L'ensemble de la communauté du Tilleul, à laquelle Menoncourt appartient, connaît un contexte de croissance globale qui dépend surtout du solde migratoire ; le solde naturel reste faible, voire négatif.

Le parc de logements se compose presque exclusivement de résidences principales (89%). La faible proportion de logements vacants semble traduire une pression sur le marché. La part des logements locatifs est réduite même si elle a fortement augmenté ces dernières années, vivement encouragée par la municipalité (le pourcentage de propriétaires est passé de 83% en 1999 à 78% en 2005 alors que celui des locataires est passé de 12.5% à 20%).

L'équipement scolaire est globalement satisfaisant grâce à la mise en place de trois RPI sur l'ensemble de la Communauté du Tilleul où on relève aussi des insuffisances en matière de terrains de sports, d'équipement médical. Un effort important a été fait pour l'accueil périscolaire et la restauration mais c'est en ce domaine que le RPI Lacollonge, Eguenigue, Menoncourt est amené à beaucoup évoluer dans les années à venir.

Un centre d'activités important se situe dans le périmètre de la communauté de communes : le centre commercial de Bessoncourt. En-dehors de cette zone, l'activité commerciale est pratiquement inexistante à quelques exceptions près tout de même...

Un autre secteur demande à s'étoffer : l'aéroparc de Fontaine. De moindres zones se sont développées à Lagrange, Bethonvilliers, Eguenigue et Angeot. La RD83 contribue au maintien du pôle d'activité des Errues et favorisera son développement. La dépendance des communes vis-à-vis des pôles d'activités explique l'importance des navettes domicile-travail.

Les déplacements concernent essentiellement Belfort et dans une moindre mesure le Haut-Rhin, pour les communes limitrophes. Le réseau routier est satisfaisant mais les transports publics sont insuffisants. Néanmoins, la mise en place du réseau OPTYMO en septembre 2007 a nettement amélioré les possibilités de déplacement vers Belfort mais aussi vers Rougemont, Fontaine ou Etueffont. Un bus dessert le village et les Errues toutes les heures du lundi au samedi de 7h à 19h. Le transport à la demande et le transport PMR sont un progrès indiscutable aujourd'hui.

LA DEMOGRAPHIE

EVOLUTION DE LA POPULATION :

La population a doublé depuis 1975 pour atteindre 356 habitants au recensement de 1999. Elle compte officiellement 405 habitants depuis le dernier recensement de 2005, dont 144 jeunes de moins de 17 ans. On peut estimer que la population de Menoncourt s'élève aujourd'hui à 480 habitants (chiffre remis à jour tous les ans lors du calcul de la redevance OM qui s'établit en fonction du nombre de personnes au foyer). La part des femmes est passée de 51.4% en 1999 à 54.5% en 2005 alors que celle des hommes est passée de 48.6% à 45.5%.

ORIGINES DES EVOLUTIONS :

La commune dépend surtout de son solde migratoire qui influe directement sur l'évolution de la population, le solde naturel restant quasi stationnaire. Pour conserver un solde naturel dynamique, l'apport et le maintien d'une population jeune en âge d'avoir des enfants est essentiel. Les données communales indiquent, depuis le dernier recensement, un solde naturel positif de 9 personnes.

STRUCTURE DEMOGRAPHIQUE :

La structure de la population de Menoncourt se caractérise par son extrême jeunesse : la part des moins de 20 ans y est prépondérante et atteint 35% de la population totale, en augmentation même depuis 1999. Cependant, dans la dernière période, on constate une légère érosion de la part des 20-39 ans, soit la classe des personnes en âge de procréer, et une augmentation de la classe des 40-59 ans : cette tendance se confirme entre 1999 et 2005 avec une augmentation de 8% des 40-59 ans alors que toutes les autres tranches diminuent légèrement. La tranche d'âge à accueillir ou maintenir sur place est celle des 20-39 ans et les projets communaux envisagés répondent à cette exigence.

TAILLE DES MENAGES :

Avec une taille de 2.9 personnes par ménage en 2005, la commune se caractérise par un peuplement plus élevé que la moyenne (2,5 en France). Plus précisément, on assiste surtout à une augmentation du nombre des plus petits ménages (1 et 2 personnes) tandis que le nombre des autres ménages est constant. Cette tendance s'est confirmée depuis 1999 en passant de 17,5% à 18,2%. On note cependant une légère augmentation du nombre des ménages de 4 personnes qui reflète l'augmentation du solde naturel.



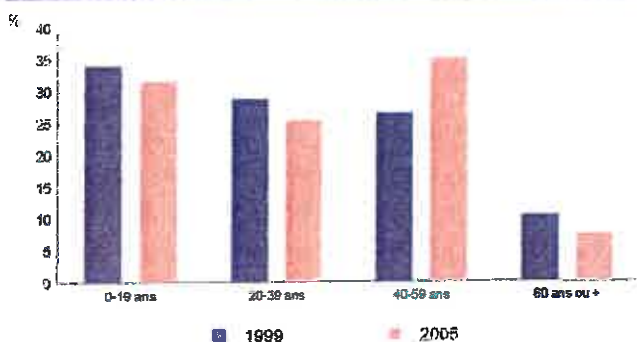
Population

	2005	1999
Population	380	356
Part des hommes (%)	45,5	48,6
Part des femmes (%)	54,5	51,4

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

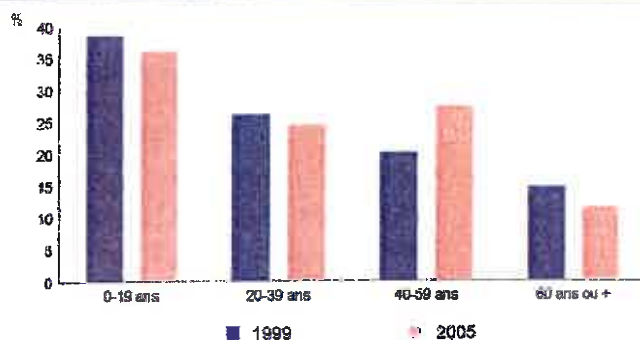
Depuis 1999, la population a augmenté de 24 habitants, soit une progression de 6,7%.

Répartition des hommes selon l'âge



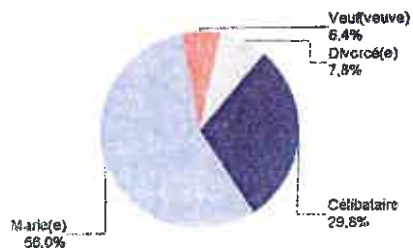
Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Répartition des femmes selon l'âge



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Etat matrimonial en 2005 des 15 ans ou plus



Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
Exploitation principale

Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2005
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	351
la même région (%)	96,0
la même commune (%)	78,8
le même logement (%)	75,8
une autre région ou à l'étranger (%)	4,0

Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
Exploitation principale

Type d'activité

Population active

	2005	1999
Population	380	356
Actifs	194	157
Actifs occupés (%)	46,6	43,0
Chômeurs (%)	4,5	1,1
Inactifs	186	199
Retraités ou pré-retraités (%)	10,0	11,2
Élèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (%)	9,7	9,0
Autres inactifs (%)	29,2	35,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

	2005	1999
Population active (15-64 ans)	194	156
Population active occupée	177	152
Chômeurs	17	4
Taux d'activité (%)	76,1	70,3
Taux de chômage (%)	8,8	2,6

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

Composition des ménages

	2005	1999
Nombre de ménages	132	120
Part des ménages d'une personne (%)	18,2	17,5
Part des ménages dont la personne de référence est active (%)	78,0	73,3
Nombre moyen de personnes par ménage	2,9	3,0

Depuis 1999, la commune compte 12 ménages supplémentaires, soit une augmentation de 10,0%.

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Catégories de logements

	2005	1999
Ensemble des logements	149	134
Résidences principales	132	120
Part dans l'ensemble des logements (%)	88,6	89,6
Résidences secondaires et logements occasionnels	5	5
Logements vacants	12	9

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

La commune compte 15 logements de plus qu'en 1999, ce qui représente une augmentation de 11,2%.

Parc des résidences principales

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	132	120
dont :		
- part des maisons (%)	86,4	95,8
- part des appartements (%)	13,6	2,5

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Caractéristiques des résidences principales

	2005	1999
Ensemble des résidences principales	132	120
Part des propriétaires (%)	78,0	83,3
Part des locataires (%)	19,7	12,5
Part des résidences principales achevées avant 1949 (%)	20,5	27,5
Part des résidences principales achevées depuis 1999 (%)	15,2	///

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Ancienneté d'emménagement

	2005
Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale :	
- depuis moins de 5 ans (%)	23,5
- de 5 à 9 ans (%)	18,9
- 10 ans ou plus (%)	57,6
Ancienneté moyenne d'emménagement (années)	17

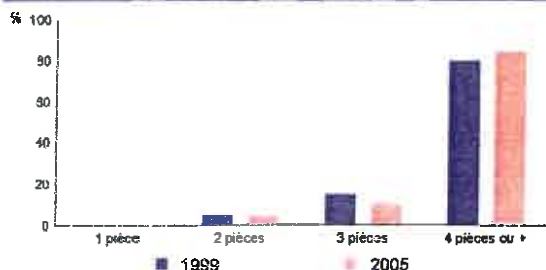
Source : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
Exploitation principale

Equipement des ménages

	2005	1999
Nombre de ménages	132	120
Part des ménages occupant un logement équipé d'une installation sanitaire (%)	99,2	98,3
Part des ménages disposant au moins d'une voiture (%)	90,9	91,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005 - RP99 - Exploitations principales

Nombre de pièces des résidences principales



Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

Nombre moyen de pièces

	2005	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	5,0	4,8
Nombre moyen de pièces par maison	5,2	4,8
Nombre moyen de pièces par appartement	3,7	2,7

Sources : Insee, Enquête annuelle de recensement 2005
RP99 - Exploitations principales

RP99 = recensement de la population de 1999

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

LA POPULATION ACTIVE :

Le taux d'activité (43,8%) de la commune est faible, inférieur à celui du département en 1999 (45,4%), et à celui de la France (54,7%). Il est la conséquence de l'importance des classes jeunes, mais aussi sans doute du déficit de la classe des 20-39 ans. Les taux masculin (53,8%) et féminin (34,4%) restent tous deux inférieurs à la moyenne française (respectivement 62% et 47,9%) notamment pour le taux d'activité féminine. Si le nombre d'actifs travaillant dans la commune reste stable, le nombre de ceux qui migrent journalièrement a doublé depuis 1982 : ils représentent aujourd'hui 80% des actifs.

LES ACTIVITES AGRICOLES :

D'après le recensement agricole de l'année 2000, la SAU est de 210ha. Il existe encore trois exploitants agricoles sur le territoire communal :

- le GAEC de la Baroche, qui est une installation classée.
- l'exploitation Kauffmann : au centre du village (respect du règlement sanitaire départemental avec une distance de 50 mètres vis-à-vis des zones urbanisées)
- l'exploitation agricole et forestière Boehler Roland, au centre du village.

LES AUTRES ACTIVITES :

La commune compte plusieurs entreprises, situées principalement dans le hameau des Errues le long de la RD83 :

- Une station-service les Trois Sapins
- Une entreprise de transport de marchandises
- Deux artisans : électricien, boulanger
- Une entreprise de terrassement
- Un garage, concessionnaire Peugeot
- Une marbrerie
- Un restaurant : la Mezza Luna
- ADAPEI (centre de travail pour handicapés)
- Une entreprise d'animation
- Une entreprise d'informatique
- Univers Granit et une entreprise du Bâtiment

L'ensemble de ces entreprises totalise près de 70 emplois sans compter bien sûr le CAT qui emploie une petite centaine de personnes.

LES LOGEMENTS

COMPOSITION DU PARC :

Le parc est essentiellement composé de résidences principales (96,6% du parc en 1999 mais seulement 86,4% en 2005) ; celui des résidences secondaires ou des logements vacants est peu développé. La grande majorité des résidences principales reste des maisons individuelles mais en 2005, le pourcentage d'appartements est passé à 13.6%. Une grosse proportion des résidences principales est occupée par des propriétaires : on comptait seulement quinze logements locatifs en 1999. Cependant, ce type de logement évolue fortement et, en 2008, on en compte une trentaine à Menoncourt. Prochainement, une douzaine d'appartements supplémentaires seront mis en location et l'ensemble représentera entre 20 et 25% du parc de logements sur Menoncourt.

RYTHME DE CONSTRUCTION :

Il oscille entre trois et quatre constructions annuelles. Une trentaine de permis de construire ont été délivrés depuis 1999. Parmi les logements construits, une quinzaine sont des collectifs, dont neuf par réhabilitation d'une construction ancienne, destinés à être loués. Une dizaine de logements locatifs sont en cours de réalisation.

LES EQUIPEMENTS

LES EQUIPEMENTS D'INFRASTRUCTURES :

Alimentation en eau potable :

La commune fait partie du syndicat des eaux de Rougemont-le-Château. L'eau alimentant Menoncourt provient essentiellement du captage de Leval. Cette eau est dirigée vers le réservoir de Saint Germain le Châtelet qui dessert aussi d'autres communes. Il existe une autre solution d'alimentation, en cas de pénurie, à partir du réservoir de Vauthiermont. Par ailleurs, le syndicat de Rougemont-le-Château peut également s'approvisionner dans la nappe de la Doller par son raccordement au captage de Guewenheim.

L'eau subit un traitement au chlore avant d'être distribuée. Sa qualité est jugée satisfaisante bien qu'elle contienne des traces de produits phytosanitaires et soit légèrement acide. Un nouveau forage à Eguenigue est en étude et devrait voir le jour dans les années à venir.

La défense incendie, insuffisante jusqu'alors dans le hameau des Errues, a été améliorée par la construction en 2000 d'une citerne de 120 m³ à l'est du hameau. Pour la protection du secteur ouest, l'étang de la Meltière a été aménagé en 2003 avec des cannes d'aspiration. Une nouvelle réserve de 120 m³ a été réalisée à droite du rond-point en direction de Mulhouse. Au centre du village, une citerne de 120 m³ a été installée en

2003 à proximité de l'immeuble collectif rue du Vieux Lavoir. A côté de ces réalisations indispensables, comme dans les villages voisins, une augmentation de la pression de l'eau sur l'ensemble des poteaux d'incendie serait souhaitable. Le nouveau forage d'Eguenigue résoudra en partie ce problème.

Collecte et traitement des eaux usées :

Menoncourt a réalisé son schéma directeur d'assainissement. Toutes les constructions doivent être munies d'une filière individuelle de traitement. Celle-ci varie en fonction de la nature des terrains, soit filtre à sable vertical drainé (et étanché en cas d'hydromorphie), soit tertre drainé dans les cas les moins favorables, ou encore tranchée ou lit d'infiltration.

Toutes les filières d'assainissement existantes ont été réhabilitées dans le souci de lutter contre la pollution et de protéger l'environnement. Le suivi et l'entretien de ces filières sont de la compétence de la Communauté de communes du Tilleul.

Collecte et traitement des déchets :

Les ordures ménagères sont collectées une fois par semaine par le SICTOM dont le siège est à Etueffont. Le SERTRID se charge du traitement de ces ordures à l'usine de Bourogne. Les déchets verts sont apportés par les particuliers soit à la déchetterie d'Etueffont, soit dans une benne à Roppe, à Bessoncourt ou à Larivière.

Le tri est encouragé : les particuliers déposent leurs papiers et cartons, leurs bouteilles en verre ou en plastique dans des conteneurs prévus à cet effet et mis à leur disposition aux éco-points situés à la sortie du village en direction de Bethonvilliers et aux Errues, au bout de l'impasse de l'étang.

Le réseau viaire :

La commune est bien desservie par plusieurs départementales :

- la RD52 permet d'accéder à la RD83 au nord-est à travers champs,
- au nord-ouest, la RD22 rejoint la RD83 en traversant Roppe et Eguenigue ; au sud-est, elle rejoint Lacollonge,
- la RD25 venant de Phaffans traverse le village et rejoint Bethonvilliers à l'est.
- la RD12 rejoint les Errues à Anjoutey, en direction du Ballon d'Alsace,

Deux voies principales concernent le territoire :

- au nord, la RD83 venant de Belfort traverse le hameau des Errues et rejoint Lachapelle-sous-Rougemont puis Mulhouse à l'est. Cette voie, ancienne RN83 déclassée depuis le 1er janvier 2006, est classée bruyante de catégorie 3, avec un couloir affecté par le bruit de 100 m. Entre 2003 et 2005, la RN83 a fait l'objet d'un aménagement de sécurité au niveau du hameau des Errues, avec notamment la création de deux giratoires : à l'intersection de la RD25 vers Saint-Germain, et de la RD12 vers Anjoutey. Par ailleurs, le carrefour entre la nouvelle RD83 et la RD52 a été sécurisé.
- au sud, l'A.36 (Dijon-Bâle) est classée bruyante de catégorie 1, avec un

couloir affecté par le bruit de 300 m. Le sud du village subit ces nuisances de bruit. L'accès au péage de Fontaine se réalise par Lacollonge et Larivière.

LES EQUIPEMENTS DE SUPERSTRUCTURE :

Menoncourt fait partie d'un RPI avec Eguenigue et Lacollonge en élémentaire. La commune accueille les classes de CM1-CM2 ; les élèves de CP sont accueillis à Eguenigue et ceux de CE1-CE2 à Lacollonge. Cette répartition peut varier selon les années et les effectifs.

Par ailleurs, la commune fait partie d'un RPI en maternelle avec Phaffans, Denney, Eguenigue et Lacollonge. L'école se trouve à Phaffans. Ces cinq communes se sont regroupées au sein du Syndicat de la Baroche pour gérer ensemble l'école maternelle, le cimetière et l'église qui se trouvent aussi à Phaffans.

Il y a peu de temps encore, en-dehors de l'école, il n'y avait pas d'équipement public destiné aux jeunes à Menoncourt. Récemment, entre 2002 et 2003, un terrain de football a été réalisé à la sortie du village en direction de Bethonvilliers et un plateau sportif a été construit au centre. Progressivement, ces aménagements devront être complétés, notamment par une salle communale qui permettra de réunir la population.

Une cantine-garderie implantée à Eguenigue permet d'accueillir les enfants du RPI dès 7h30 le matin et jusqu'à 18h00 le soir. La restauration est proposée à midi. Le nombre croissant d'enfants fréquentant cette structure va imposer la construction d'une nouvelle cantine-garderie pour le RPI. La Communauté de Communes du Tilleul, qui a la compétence périscolaire, devra se charger de ce nouvel édifice devenu indispensable.

C'est aussi la CCT qui se charge des transports scolaires, aussi bien pour les élèves de l'élémentaire que de maternelle.

En matière d'autres équipements, les projets communautaires concernent le balisage de sentiers de randonnée pédestre et cycliste.

LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

LES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT

LE CONTEXTE GLOBAL

L'ensemble de la Communauté de Communes du Tilleul, à laquelle Menoncourt appartient, connaît un contexte de croissance globale qui dépend surtout du solde migratoire ; le solde naturel reste faible, voire négatif.

LA CHARTE DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TILLEUL

L'orientation générale de développement de la communauté tient en cet objectif : «développer sans dénaturer». Le projet de territoire visera à créer une identité communautaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur.

Il s'organise autour de six enjeux de société :

- assurer une fonction résidentielle de qualité,
- poursuivre le développement économique,
- conforter l'enseignement et les services périscolaires,
- requalifier les supports sociaux,
- préserver et améliorer la qualité de l'environnement,
- développer les fonctions culturelles, éducatives et récréatives.

AU REGARD DES CONTRAINTES DU TERRITOIRE

PREVENTION VIS-A-VIS DES RISQUES :

Une contrainte importante du territoire est constituée par la zone inondable qui affecte la vallée de la Madeleine. Celle-ci, qui fait l'objet du PPRI du bassin de la Bourbeuse, doit être exclue du périmètre urbanisable. Ne peuvent y être admises que les occupations et utilisations du sol prévues explicitement par le règlement du PPRI.

PRESENCE DE ZONES HUMIDES :

Tout le secteur de la vallée de la Madeleine correspond à une zone humide. Elle est en majeure partie englobée dans le périmètre de zone inondable et se trouve donc protégée par la servitude de PPRI. D'autres zones sont inscrites sur l'inventaire de la DIREN, notamment à l'est du village. Elles concernent pour la plupart des zones agricoles

cultivées ou des prairies.

L'ASSAINISSEMENT :

La commune a réalisé un schéma directeur d'assainissement qui conduit au choix de l'assainissement autonome sur la totalité du village. Entre 2003 et 2006, toutes les installations d'assainissement individuel ont été réhabilitées le cas échéant et sont aujourd'hui aux normes exigées par la loi. Les possibilités nouvelles d'urbanisation devront impérativement être cohérentes avec ce schéma.

AU REGARD DU CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

LA DEMOGRAPHIE :

Les caractéristiques de la population de Menoncourt - forte augmentation, structure très jeune, mais légère tendance au vieillissement - amènent à trois objectifs :

- la tranche des 20-39 ans doit être maintenue ou attirée,
- l'offre de petits logements nécessaires à la décohabitation de la population doit être assurée,
- l'offre en locatif doit être renforcée de façon à assurer le renouvellement de la population. Au début de l'année 2009, une dizaine de nouveaux logements réhabilités seront mis en location...

Afin de maintenir sa dynamique et de détendre le marché, la commune, en terme quantitatif, peut envisager la construction d'une trentaine de logements supplémentaires dans les trois années à venir, suite à l'extension du périmètre constructible. La construction programmée de deux salles de classe à côté de la salle communale rend désormais cette perspective viable. Par ailleurs, ce nouvel apport de population contribuera à pérenniser l'effectif scolaire du RPI qui est en baisse constante. Cet objectif semble raisonnable compte tenu d'un objectif de population de 600 à 700 habitants dans la décennie à venir.

L'évolution reprendrait un rythme de construction plus modéré à partir de 2011 : soit 4 à 5 logements par an.

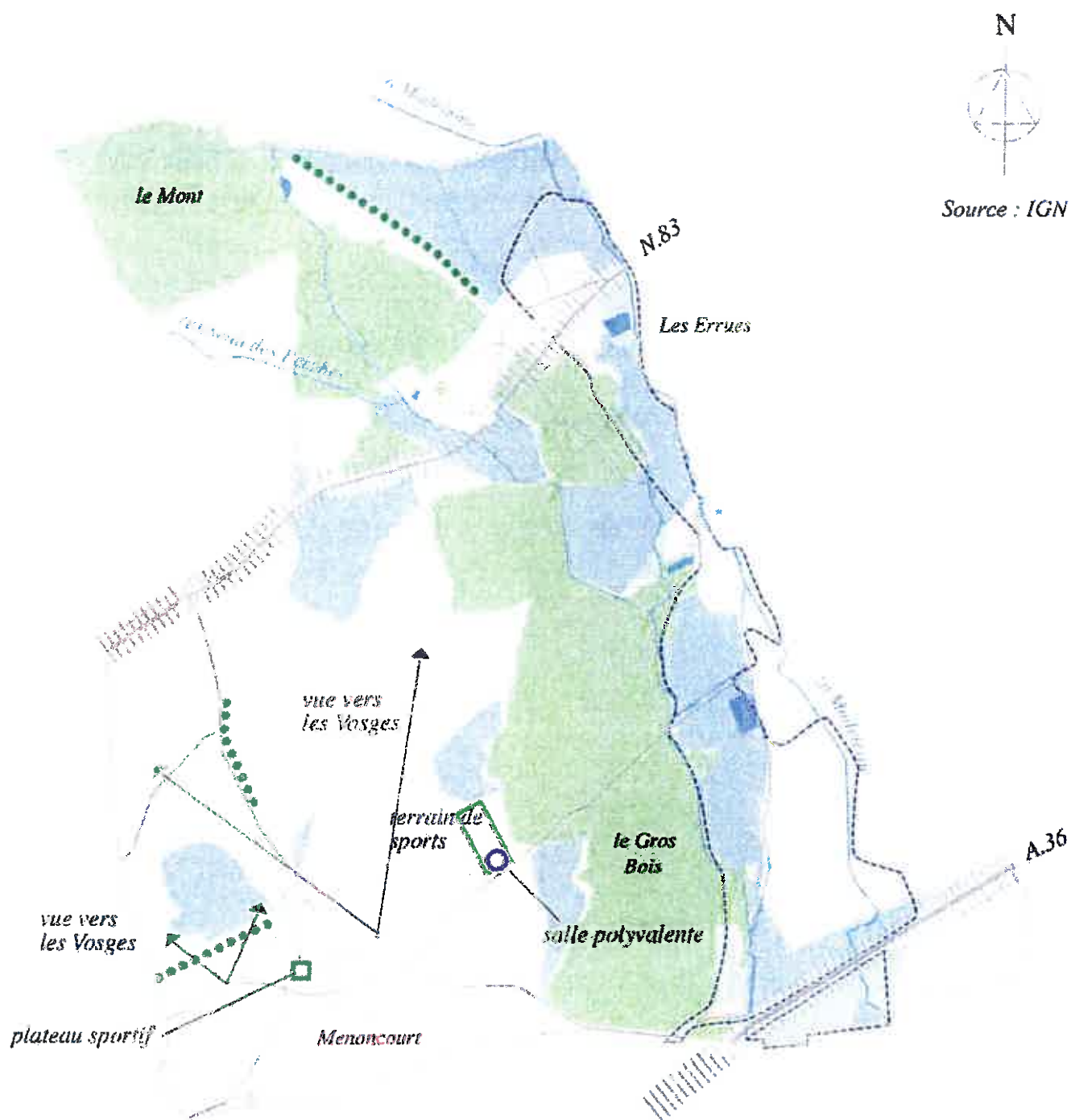
L'ECONOMIE :

Un développement d'espaces réservés aux activités est prévu dans le cadre de la communauté de communes du Tilleul ou sur des sites proches (Fontaine, Fousse-magne, Bessoncourt, Bethonvilliers, Lagrange, Angeot, Eguenigue).

Le secteur d'activités des Errues, en partie situé en zone inondable, doit pouvoir évoluer grâce à des activités diverses. Dans le souci de profiter de l'atout formidable que représente la RD83 et pour répondre à un besoin de développement économique, le nouveau périmètre proposera une zone constructible limitée au bord de cette voie.

LES EQUIPEMENTS :

En-dehors des équipements extérieurs réalisés récemment, il est à noter une absence totale de locaux. Il est urgent de pallier cette situation par la construction d'une salle communale et d'une école à deux classes. C'est l'objectif principal de l'équipe municipale.



Synthèse des enjeux

- équipement sportif existant
- équipement culturel à créer

- limites boisées à conserver
- périmètre de PPRI
- zone humide confirmée

- alignement, haie arborée : à conserver
- <—> vue vers les Vosges : à prendre en compte
- ||||| nuisances de bruit

LA DÉTERMINATION DU PÉRIMÈTRE CONSTRUCTIBLE

LES OBJECTIFS GLOBAUX D'AMENAGEMENT

VIS-A-VIS DES ESPACES NATURELS DU TERRITOIRE :

L'espace des cours d'eau sera préservé dans son intégralité, et notamment la zone inondable. Les espaces agricoles seront protégés. Les vues intéressantes vers les Vosges et le principe de promenade autour du village seront préservés.

Les chemins existants pourront constituer des limites au développement ; celui-ci s'établira plutôt dans l'épaisseur du tissu actuel, en veillant à la connexion des quartiers entre eux.

LES EVOLUTIONS DOIVENT INTEGRER LES NUISANCES DE BRUIT ET UTILISER LES POTENTIALITES :

Il ne sera pas opportun de construire à proximité de l'autoroute ; l'extension prévue vers Lacollonge est circonscrite de part et d'autre de la route.

LE PROJET D'AMENAGEMENT DOIT INTEGRER LES BESOINS EN EQUIPEMENTS :

- Compléter l'aménagement du terrain sportif au centre du village,
- Construire une salle communale à proximité du terrain de sports à la sortie est du village,
- Compléter le réseau de sentiers pédestres et VTT prévus dans le cadre de la communauté de communes.
- Construire deux salles de classe à côté de la salle communale.
- Programmer la réhabilitation du bâtiment communal.

LE PROJET DEVRAIT PERMETTRE L'EVOLUTION DU HAMEAU DES ERRUES :

Une zone d'environ 1,3 hectare sise au bord de la RD83 près du rond-point permettra un développement pertinent de ce secteur. Le cas échéant, une compensation sera proposée à l'ONF sur la parcelle ZB34 ou sur toute autre parcelle privée susceptible d'être acquise et jouxtant la forêt communale.

Une étude préalable à l'urbanisation de cette zone a été commandée par la commune au bureau d'études ECOSCOP et figure dans le présent dossier de carte communale. Ses conclusions sont claires : l'impact environnemental d'une urbanisation sur ces parcelles classées dans le périmètre « Natura 2000 » est faible ou moyen mais en aucun cas notable ou significatif. Le périmètre constructible laisse clairement un espace de dix mètres aux abords du ruisseau des Perches comme l'a demandé l'étude d'ECOSCOP. Les compensations en termes de bois et de terrains seront précisées avec les services compétents de façon à ce qu'elles soient les plus pertinentes possibles et adaptées à notre milieu.

Par ailleurs, une zone de constructions individuelles d'environ un hectare est prévue à la sortie du hameau, à gauche en direction d'Anjoutey.

LES SECTEURS POTENTIELS D'URBANISATION

L'HABITAT :

Par rapport aux objectifs globaux, les secteurs potentiels se trouveront soit dans la partie déjà urbanisée, soit en périphérie proche de la zone actuellement urbanisée. Compte tenu de l'évolution démographique, la collectivité souhaite aujourd'hui favoriser l'urbanisation de plusieurs secteurs limités d'habitat. Cela n'empêche pas d'utiliser les équipements de viabilité existants et de combler les espaces vides dans l'épaisseur du tissu urbain. Par ailleurs, les chemins ruraux existants forment dans la plupart des cas une limite «naturelle» à l'urbanisation.

Trois possibilités d'élargissement du tissu actuel se dégagent naturellement :

- Aux Errues au bord de la RD12, à gauche en direction d'Anjoutey,
- A la sortie du village sur la RD52, à l'ouest de la rue du Pommerot.
- A la sortie du village sur la RD25 à l'est en direction de Lacollonge.

LES ACTIVITES :

Le hameau des Errues représente à court et moyen termes le seul secteur apte à accueillir des activités. L'ADAPEI avait un besoin d'extension que la première carte communale avait prise en compte et que le nouveau périmètre conserve. Les surfaces nécessaires aux éventuelles extensions d'entreprises seront circonscrites à l'intérieur du périmètre urbanisé, limitées par le règlement du PPRI. Au sud de la RD83 ou rue de la Baume, la zone constructible s'étend désormais jusqu'au chemin AF ; elle est strictement réservée à des activités artisanales, commerciales ou sociales et interdite aux constructions individuelles.

Derrière le chemin Association Foncière et de l'autre côté de la rue de l'Etang, la zone rendue constructible sur les parcelles ZA181 et ZA226 accueillera des activités à caractère social, commercial ou artisanal (exemple : maison médicale, clinique vétérinaire...) L'architecture des bâtiments s'intégrera au paysage et l'accès à la zone sera amélioré.

LES EQUIPEMENTS :

La commune souhaite vivement réaliser une salle de convivialité. Pour des raisons de confort vis à vis des habitants (ne pas induire de nuisances de bruit notamment) et de cohérence d'aménagement, le secteur le plus favorable se situe à proximité du terrain de sports existant à la sortie du village en direction de Bethonvilliers. La zone dévolue à cette construction et déjà définie dans la première carte communale est étendue en direction du chemin de l'Association Foncière. Une « bande verte » de vingt mètres de large est laissée en zone non constructible, à la demande des services de l'Etat.

Sur cette nouvelle surface d'environ 1,8 hectare, il est prévu de réaliser aussi deux salles de classe.

LE PÉRIMÈTRE RETENU

Le périmètre constructible de la commune sera présenté autour de ses entrées et de ses rues, sachant que la priorité reste d'étoffer le périmètre urbain défini dans la première carte communale. Pour chaque extension prévue, la commune étudiera l'extension des réseaux. Une étude de sol pour définir le type de filière d'assainissement à installer sur ces nouvelles zones a été réalisée par la CCT ; elle est jointe au dossier de la carte communale.

L'ENTREE NORD PAR LA RD52 OU LA RUE DU POMMEROT :

Le périmètre prévoit ici une légère extension limitée à 40 ares environ, en bordure de la RD52, sur la parcelle ZD23. Cette parcelle étant classée en zone humide, les futures constructions envisagées seront soumises à plusieurs restrictions au moment de la demande de Certificat d'Urbanisme ou de Permis de Construire.

Quelques constructions restent prévisibles sur la gauche de la rue Traversière à l'intérieur du périmètre actuel.

Plus haut, au nord-est, le périmètre respecte strictement les limites du chemin d'exploitation et des constructions existantes. Toute construction potentielle au sud du chemin du Chetelot doit avoir une voie d'accès sur la rue du Vieux Lavoir.

L'ENTREE OUEST PAR EGUENIGUE (RD25) OU LA RUE DES CHAMPS MORE :

Aucune modification ni évolution n'est prévue, ni d'un côté ni de l'autre de la voie. A droite en arrivant d'Eguenigue, le périmètre suit la limite construite actuelle. Une extension potentielle au sud en direction des terrains agricoles ne se justifie aucunement pour l'instant.

A gauche en arrivant d'Eguenigue, le périmètre constructible suit la zone construite actuelle et limite la constructibilité des terrains à une quarantaine de mètres de profondeur à cause de l'humidité et du caractère inondable des parties basses. La parcelle n°57 reste constructible dans son intégralité car elle s'étend moins en zone humide et qu'une maison est actuellement construite au niveau le plus bas de son assiette.

L'ENTREE SUD PAR PHAFFANS (RD25) OU LA RUE DU LOUP PENDU :

Aucune modification n'est prévue ici par rapport au périmètre de la première carte communale. Les deux zones d'extension au sud du village (au niveau du 18 rue du Vieux Lavoir et des numéros impairs de la rue du Loup Pendu) sont limitées à l'existant.

A l'ouest de la rue du Loup Pendu (numéros pairs), le périmètre est fixé de façon à n'autoriser qu'une ligne de constructions d'une profondeur de 40 m par rapport à la rue.

L'ENTREE EST PAR BETHONVILLIERS (RD25) OU LA RUE DES BOCHETS :

Le périmètre reprend les objectifs de conserver les limites actuelles du village et s'arrête aux dernières constructions existantes, pour ce qui concerne l'habitat. A gauche en sortant du village, le périmètre constructible définit le site d'accueil de la salle de convivialité et de deux salles de classe ; sa surface a été étendue en direction du chemin de l'Association Foncière. Une bande verte de vingt mètres reste non constructible en bordure de ce chemin.

L'ENTREE SUD-EST PAR LACOLLONGE (RD22) OU LA RUE DU MOULIN NOTRE DAME :

Le périmètre propose ici une extension à gauche en allant sur Lacollonge, de part et d'autre du chemin AF sur toute la parcelle ZD48. Par ailleurs, il prévoit, par souci de cohérence, de rendre constructible l'autre côté de la route, jusqu'au virage. Ainsi, l'espace de verdure est maintenu entre les villages de Menoncourt et de Lacollonge grâce à l'étendue naturelle de forêt ; la vue sur les Vosges demeure et sera même un atout non négligeable d'attraction pour les nouvelles habitations.

LE HAMEAU DES ERRUES :

Il reste à l'intérieur de ce périmètre quelques possibilités de constructions. La parcelle qui jouxte l'ADAPEI à l'ouest reste intégrée à la zone constructible et la parcelle n°40, isolée en contrebas de la RD83, conserve son périmètre en l'état.

L'extension du hameau des Errues est sérieusement limitée comme il a été montré plus haut par le périmètre « Natura 2000 », les zones humides et le PPRI. La seule possibilité d'extension se situe donc au bord de la RD12, à l'entrée de la rue des Grands Indets. La municipalité souhaite rendre constructible et viabiliser une partie de la parcelle ZA152, en resserrant l'extension autour du tissu urbain existant. Cela exigera la distraction d'environ 1.2 ha de terrain soumis à l'ONF que la commune pourra compenser le cas échéant sur l'autre partie de la parcelle ZA152 ou sur toute autre parcelle privée susceptible d'être acquise et jouxtant la forêt communale. Par souci de cohérence, les parcelles ZA139, ZA49 et ZA50 deviendront également constructibles : des possibilités intéressantes de viabilisation et de sécurisation en direction de la Meltière sont envisageables ici.

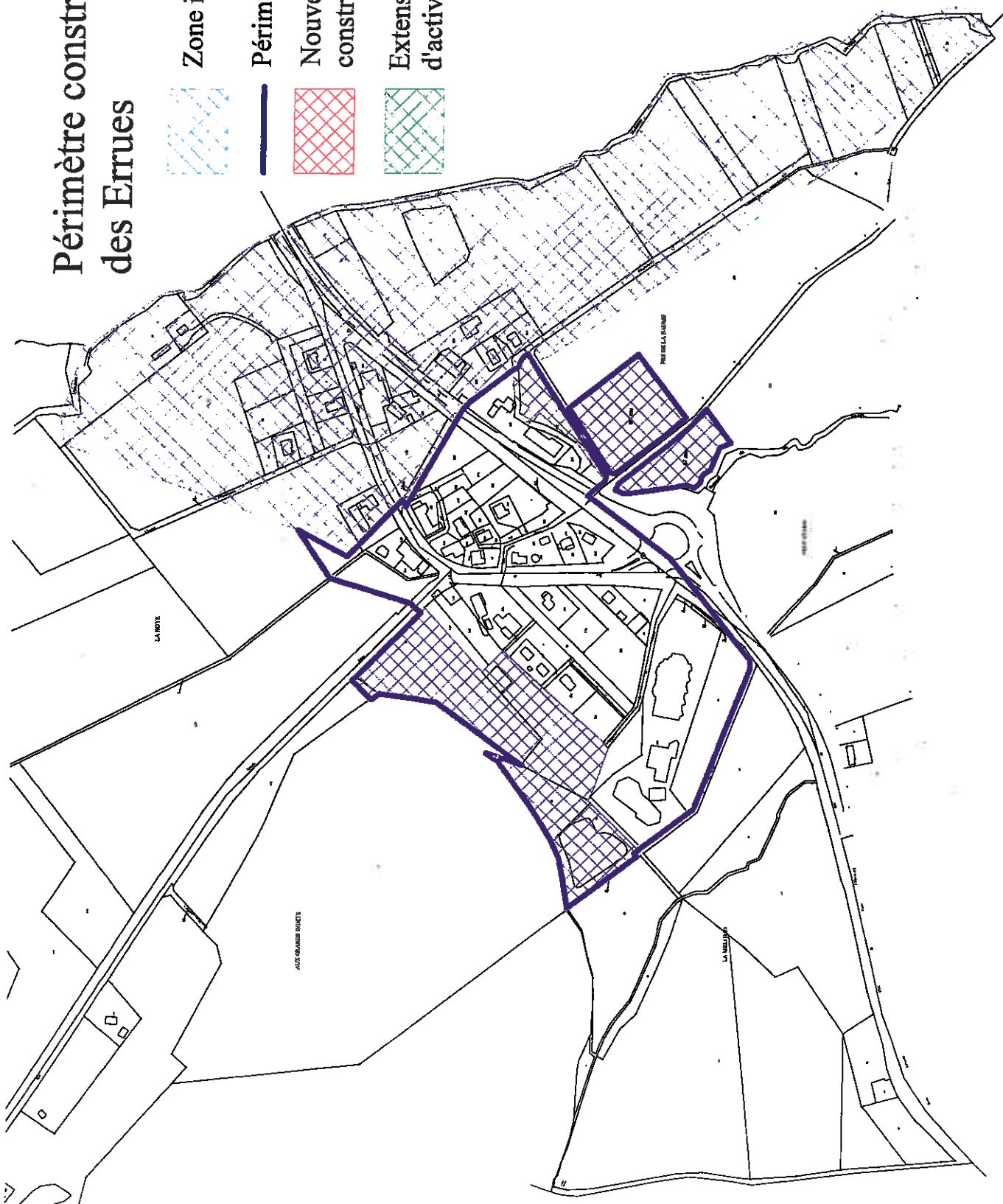
C'est un emplacement très attractif, à la fois calme, proche de Belfort et bien desservi ; l'urbanisation de cette zone permettra par ailleurs de limiter la vitesse à l'entrée du hameau.

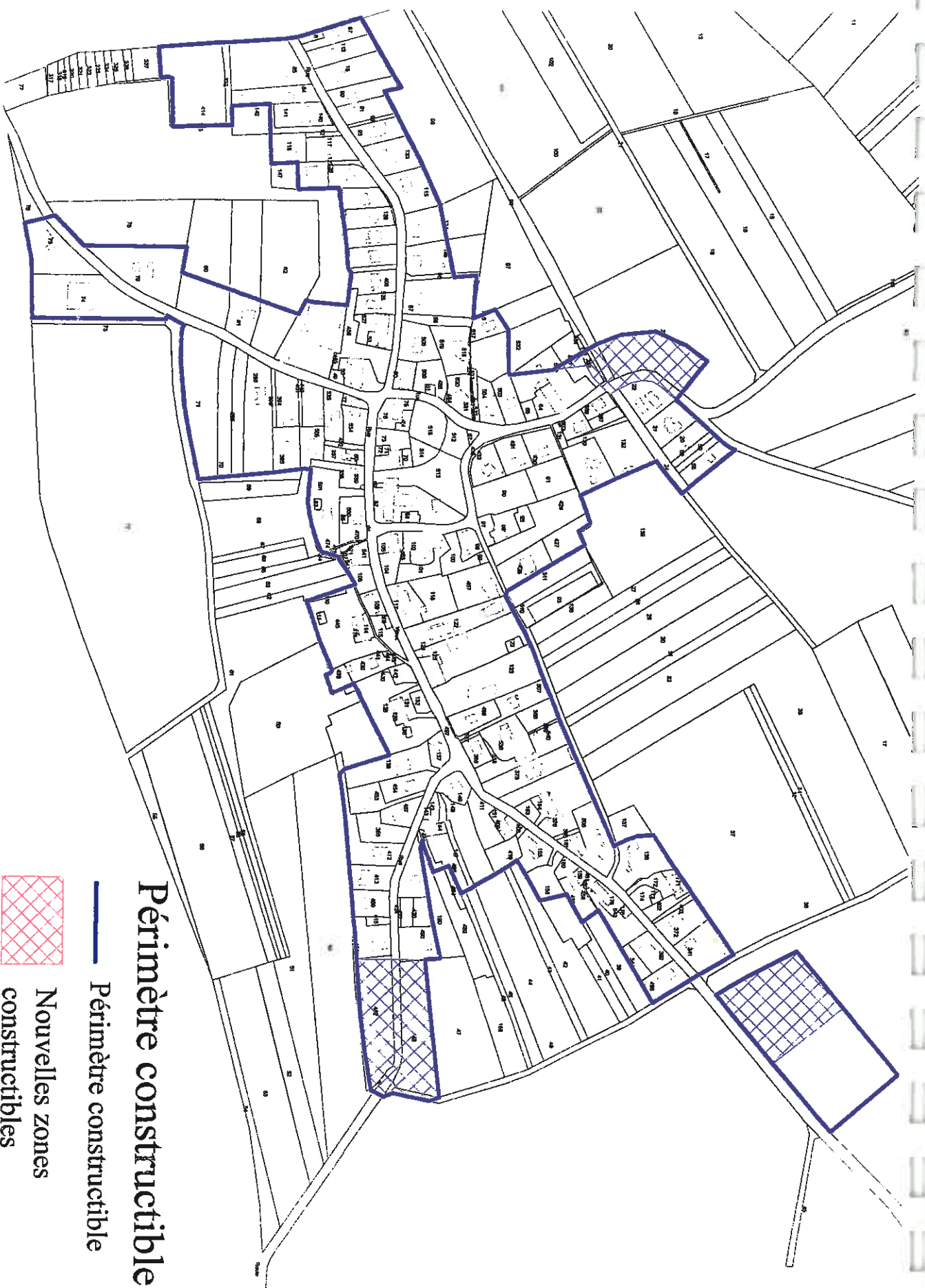
Une zone d'environ 1,3 hectare sise au bord de la RD83 près du rond-point permettra un développement pertinent de ce secteur. Une compensation sera proposée à l'ONF le cas échéant sur la parcelle ZB34 ou sur toute autre parcelle privée susceptible d'être acquise et jouxtant la forêt communale.

Une étude préalable à l'urbanisation de cette zone a été commandée par la commune au bureau d'études ECOSCOP et figure dans le présent dossier de carte communale. Ses conclusions sont claires : l'impact environnemental d'une urbanisation sur ces parcelles classées dans le périmètre « Natura 2000 » est faible ou moyen mais en aucun cas notable ou significatif. Le périmètre constructible laisse clairement un espace de dix mètres aux abords du ruisseau des Perches. Les compensations en termes de bois et de terrains seront précisées avec les services compétents de façon à ce qu'elles soient les plus pertinentes possibles et adaptées à notre milieu.

Périmètre constructible des Errues

- Zone inondable
- Périmètre constructible
- Nouvelles zones constructibles
- Extension de la zone d'activités





Périmètre constructible

— Périmètre constructible



Nouvelles zones
constructibles

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

INCIDENCES DE LA CARTE COMMUNALE SUR L'ENVIRONNEMENT

LES SUPERFICIES RESERVEES POUR L'URBANISATION :

En 2003, les zones nouvelles réservées pour l'habitat représentaient environ 3,3 hectares, auxquels il faut ajouter 0,9 hectare pour l'équipement collectif. Aujourd'hui le périmètre constructible de la nouvelle carte communale propose un peu plus de quatre hectares supplémentaires censés non seulement accueillir une trentaine de logements dans les dix années à venir mais aussi permettre le développement économique de Menoncourt. Cela représente environ 3 % du patrimoine foncier de la commune.

Ces extensions sont cohérentes avec les objectifs de développement définis, tout en offrant une certaine diversité dans les terrains nouvellement constructibles.

La zone réservée aux activités et équipements publics située à la sortie du village en direction de Bethonvilliers représente environ 1,8 hectare.

L'ensemble du périmètre constructible atteint une superficie de 40 hectares, pour une surface communale totale de 470 hectares.

VIS-A-VIS DES RISQUES :

Le périmètre constructible exclut tout le périmètre de PPRI, y compris les constructions ou parties de constructions concernées par le PPRI. Il en est ainsi au niveau de la rue de l'Etang (façade est du territoire) où de plus les réseaux sont insuffisants, autour du Moulin Thuriot en limite de Bethonvilliers sur la RD25 et au Moulin Notre Dame qui subit également les nuisances de l'autoroute. Toute occupation ou utilisation du sol comprise dans le PPRI et autorisée (aménagements, transformations, remblais, etc.) devra en respecter les prescriptions.

VIS-A-VIS DES ESPACES AGRICOLES :

Le périmètre constructible empiète faiblement sur la zone agricole, en s'éloignant peu de la zone bâtie actuelle. Il s'appuie par ailleurs sur les chemins d'exploitation existants. Les zones d'extension concernent surtout des terrains communaux dont les baux expirent en novembre 2010 et font, le cas échéant, l'objet d'avenants : une compensation sera proposée aux agriculteurs qui perdront une parcelle communale exploitée.

Par ailleurs, le périmètre constructible proposé ici préserve l'espace forestier de Menoncourt : le cas échéant, la surface de forêt distraite du domaine forestier le long de la RD12 sera compensée par une surface sensiblement équivalente sur l'autre partie de la parcelle ZA152 ou sur toute autre parcelle privée susceptible d'être acquise et jouxtant la

forêt communale Il en sera de même pour les parcelles ZA181 et ZA226 qui seront compensées le cas échéant par une surface sensiblement équivalente sur la parcelle ZB34 ou sur toute autre parcelle privée susceptible d'être acquise et jouxtant la forêt communale. Il est essentiel de protéger la forêt communale qui est aussi une source de revenus importante. Si l'ONF ou les services compétents proposent d'autres compensations plus pertinentes et mieux adaptées à notre milieu, la commune est ouverte à toute solution défendant l'intérêt environnemental du village.

VIS-A-VIS DES ZONES HUMIDES ET DE L'ESPACE « NATURA 2000 » :

Les zones humides qui correspondent à la zone inondable de la Madeleine sont exclues de fait du périmètre constructible. La zone constructible prévue sur les parcelles ZA181 et ZA226 intégrée au périmètre Natura 2000 a fait l'objet d'une étude d'impact environnemental jointe au dossier.

Les autres zones humides, situées au nord et à l'est du village en secteur agricole, ne sont pas concernées par la zone constructible excepté une zone limitée en bordure de la RD52 dont la DIREN.

Comme l'avait indiqué le cabinet EPURE dans la carte communale de 2004, en limite est du village, les investigations de terrain ont affiné la délimitation des zones humides, ce qui a permis de vérifier que les terrains réservés à la salle de convivialité et aux salles de classe n'entrent pas dans cette classification. L'intervention récente (novembre 2009) d'un agent de la Police de l'eau confirme que le statut « zone humide » de ce terrain n'est ni évident ni uniforme. Devant ces incertitudes et en accord avec la Police de l'eau, une bande verte de vingt mètres a été laissée non constructible en bordure du chemin Association Foncière.

VIS-A-VIS DU PAYSAGE :

La vallée de la Madeleine, qui présente un intérêt majeur du fait de sa bonne conservation à l'état naturel, est entièrement exclue du périmètre constructible.

Les entrées de village sont préservées en l'état ou améliorées par l'extension proposée : autant d'un point de vue esthétique que sécuritaire.

A l'intérieur du bourg, le périmètre évite la possibilité de construire dans une profondeur trop importante vis à vis de la zone déjà bâtie ; cette disposition a notamment pour effet de conserver la vision du village blotti au centre de l'espace agricole, dans un repli du plateau.

VIS-A-VIS DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :

Le périmètre constructible respecte le périmètre défini par le schéma directeur d'assainissement approuvé, il a pour cela fait l'objet d'une extension d'étude qui sera jointe au dossier de carte communale. De façon à rester cohérentes avec le schéma d'assainissement, les parcelles constructibles devront être de huit ares environ si l'assainissement autonome est possible. Cette surface est modulable en fonction de l'installation préconisée : la commune pourra, le cas échéant, proposer un assainissement semi-collectif commun à plusieurs habitations et réduire alors la surface de chaque parcelle.

VIS-A-VIS DES NUISANCES :

Les nuisances de bruit liées à l'autoroute ne portent pas atteinte à la carte communale dans la mesure où le périmètre constructible reste à une distance raisonnable de la zone de bruit. Les secteurs d'activités, sources potentielles de nuisances, se trouvent à l'écart de la zone habitée.

VIS-A-VIS DES INSTALLATIONS AGRICOLES :

Les deux installations agricoles, dont une installation classée au titre de l'environnement, sont inscrites dans le tissu urbain, au cœur du village. Leur classement dans le périmètre constructible répond aux préoccupations suivantes : anticiper leur évolution possible en cas de mutation de l'activité, ne pas grever les possibilités de construire dans le village où sont les équipements et éviter par là-même une extension urbaine en périphérie. Cette disposition ne crée pas de contrainte supplémentaire à celles découlant de la réglementation des installations classées ou du règlement sanitaire départemental.

Périmètre constructible des Errues

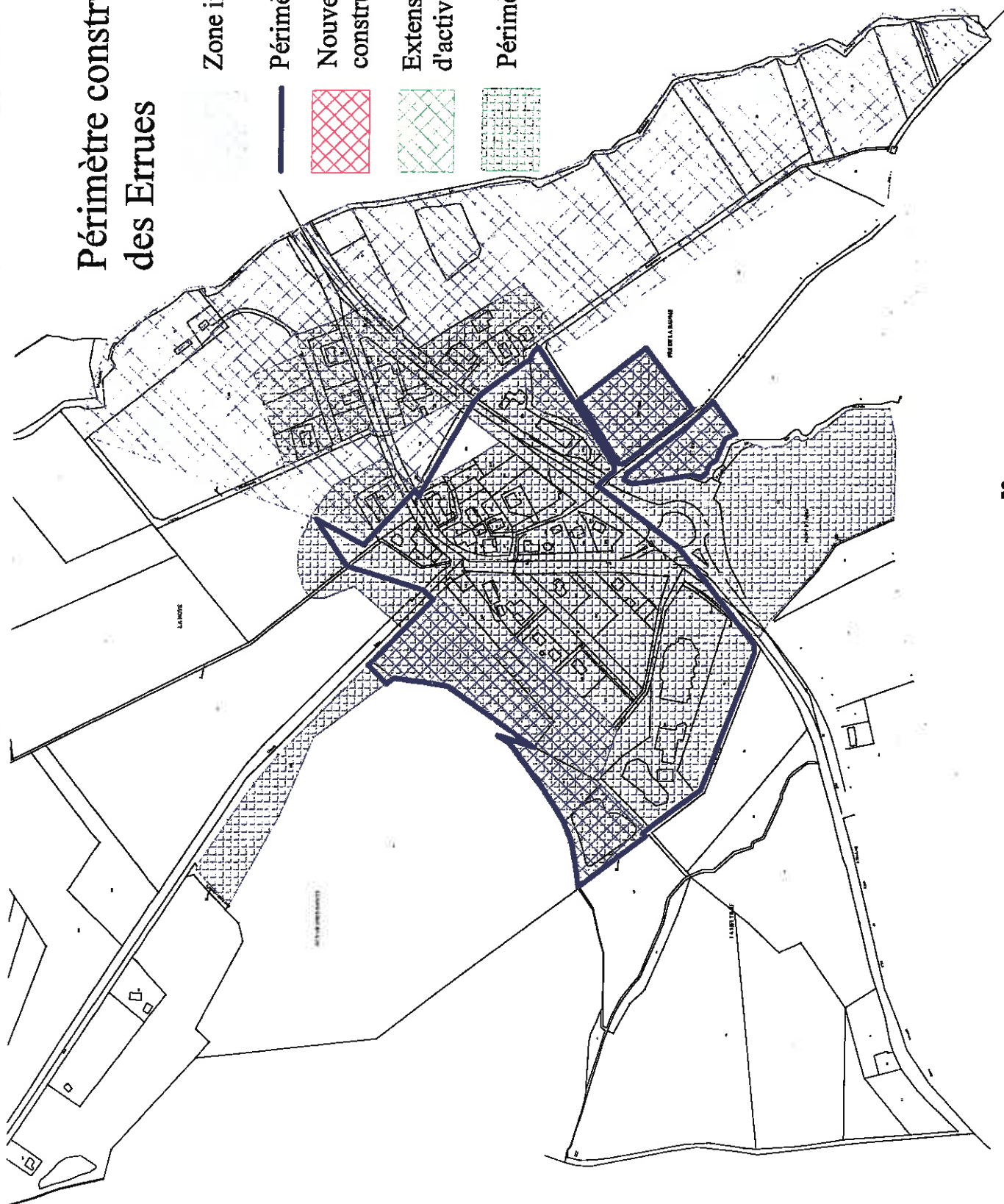
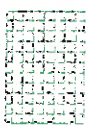
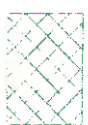
Zone inondable

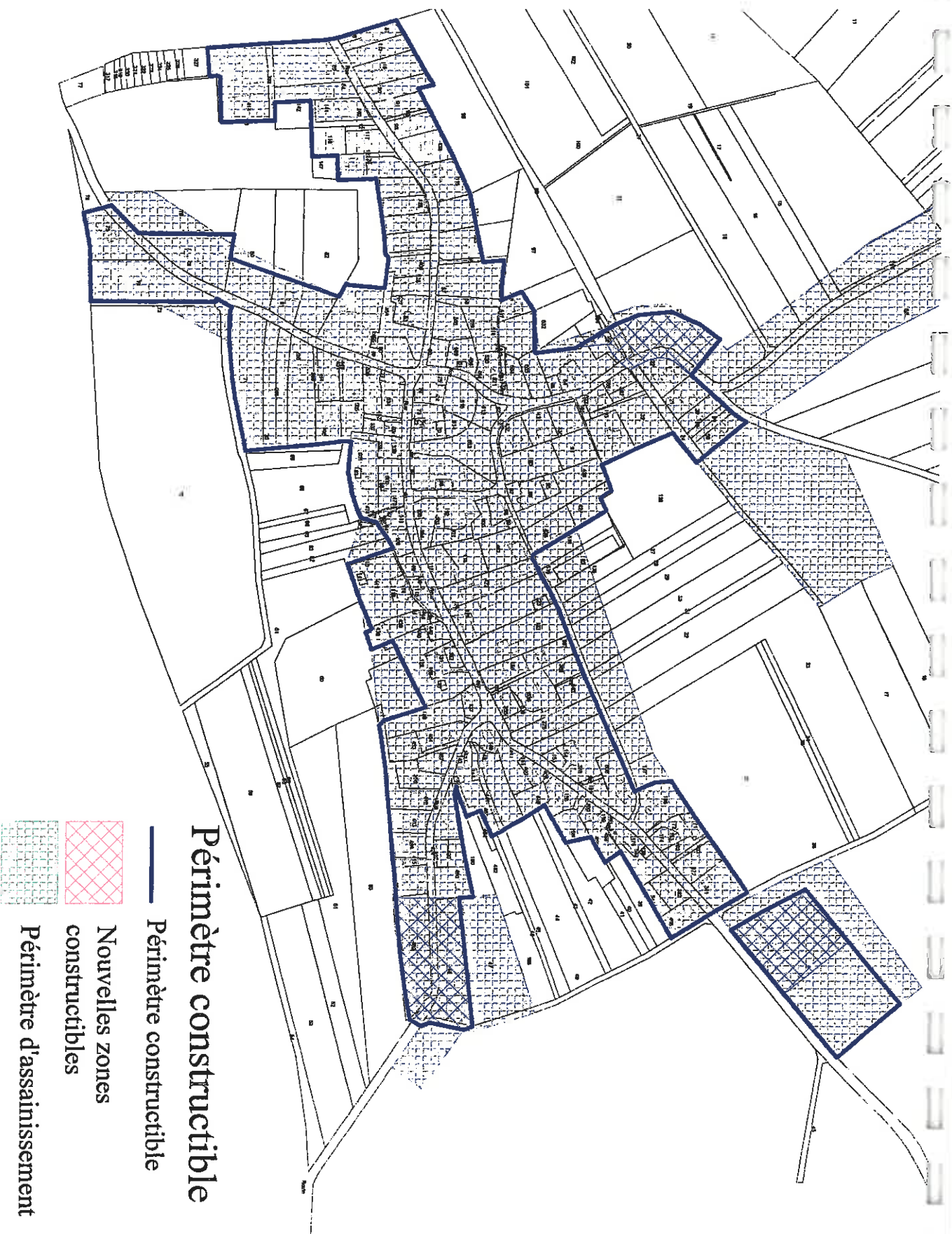
Périmètre constructible

Nouvelles zones
constructibles

Extension de la zone
d'activités

Périmètre d'assainissement





RECOMMANDATIONS

LES ZONES D'HABITAT :

Il serait judicieux, pour la desserte des zones nouvelles, d'éviter les voies en impasse de façon à ne pas cloisonner les quartiers et à garantir une évolution ultérieure. Les nouvelles constructions devraient également ne pas s'approcher trop près des limites extérieures du périmètre pour garantir une bonne transition avec l'espace naturel.

En ce qui concerne le périmètre réservé à la salle de convivialité, les aménagements en bordure de voie et en limite de zone naturelle devront être particulièrement soignés pour répondre aux exigences de l'article L.111.1-4 du code de l'urbanisme. Les prescriptions d'aménagement peuvent être les suivantes :

- recul significatif de tout aménagement par rapport à la voie (au moins 10 mètres),
- engazonnement de cette bande et plantation d'arbres de haute tige : cette disposition, outre son caractère paysager, a pour effet d'annoncer l'entrée de village et de faire ralentir, le cas échéant, la circulation
- végétalisation des aires de stationnement (haies basses, gazon, arbres hauts.)
- végétalisation des limites avec l'espace naturel,
- aspect architectural soigné de la construction.

LA ZONE DES ERRUES :

Vis à vis du site d'extension éventuelle de l'ADAPEI, le remblai ne pourra être autorisé que sous la plate-forme de la construction.

Les aménagements, notamment routiers, ont tenu compte des contraintes de la zone inondable d'une part, et des écoulements du ruisseau des Perches d'autre part, et ont considérablement limité les risques vis à vis des secteurs construits. Par ailleurs, comme cela était prévu dans le projet initial, l'aménagement paysager de tout le secteur des Errues aux abords de la RD83 devrait être réalisé.

Les zones de développement prévues dans le nouveau périmètre constructible devront respecter l'environnement.

CONCLUSION - PERSPECTIVES

Jusqu'en 2003, la commune de Menoncourt ne possédait aucun document d'urbanisme. Avec la carte communale, la gestion de l'urbanisation est devenue plus aisée et a permis de maîtriser l'évolution de la population avec raison et ambition. Ce document n'avait pas vocation à rester figé, bien au contraire. Il fixe les bases raisonnables de l'urbanisation de Menoncourt à moyen terme et laisse des perspectives intéressantes d'extension maîtrisée.

Il semble opportun à l'équipe municipale en place depuis mars 2008 de procéder aujourd'hui à la révision de cette carte communale pour les raisons qui sont clairement exposées en préambule de ce document. En six ans, de nombreux facteurs ont évolué...

Les évolutions proposées ici s'inscrivent dans le périmètre du zonage d'assainissement qui a dû être étendu et mis à jour pour l'occasion et respectent la charte de la Communauté de communes du Tilleul dont la devise est «développer sans dénaturer».

La commune de Menoncourt doit offrir à sa population des possibilités diverses de logement et des infrastructures à la mesure de l'évolution de la société moderne. De ce point de vue, l'ancienne carte communale manquait peut-être d'ambition ; aujourd'hui, ce nouveau document d'urbanisme propose une extension du périmètre constructible essentiellement sur des terrains communaux. Cela permettra d'accueillir de nouveaux foyers à Menoncourt et de réaliser dans un avenir proche à la fois la salle de convivialité et deux salles de classe. Demain, Menoncourt sera enfin en mesure d'offrir à sa population des services et des infrastructures à la hauteur de ses ambitions tout en préservant un cadre de vie agréable, calme et rural.

C'est donc un document d'urbanisme enrichi et diversifié qui est soumis à enquête publique. Les extensions et les modifications proposées n'ont qu'une seule fin : l'intérêt et l'évolution de Menoncourt dans un environnement en perpétuel changement. Notre village a le devoir de s'adapter aux progrès, d'offrir à sa population les services et les infrastructures indispensables à son bien-être et de ne pas se contenter de regarder passer le train.... La nouvelle carte communale de Menoncourt a cette ambition.

GLOSSAIRE des sigles :

ADAPEI :	Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés
AF :	Association Foncière
CAT :	Centre d'Aide par le Travail
CCT :	Communauté de Communes du Tilleul
DIREN :	Directions Régionales de L'Environnement
GAEC :	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
OM :	Ordures Ménagères
PMR :	Personnes à Mobilité Réduite
PPRI :	Plan de Prévention contre les Risques d'Inondation
RD :	Route Départementale
RPI :	Regroupement Pédagogique Intercommunal
SAU :	Surface Agricole Utile
SERTRID :	Syndicat mixte d'Etude et de Réalisation pour le Traitement Intercommunal des Déchets
SICTOM :	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères
ZNIEFF :	Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

